

## Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration

Séance du 10 mars 2025

Délibération n° 2025-26

Budget primitif 2025

Nombre d'élus en exercice :	25
Présents à la séance :	21
Pouvoir(s) :	-
Nombre de votants :	21
Quorum :	13
Date de la convocation :	25 février 2025
Affichée le :	25 février 2025
Procès-verbal affiché le :	

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à quatorze heures trente, les membres du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire se sont réunis, sur convocation de son président André ACCARY, en application de l'article L. 1424-28 du code général des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

Monsieur André ACCARY, Madame Marie-Claude BARNAY, Monsieur Jean-Claude BÉCOUSSE,  
Madame Colette BELTJENS, Monsieur Roland BERTIN, Monsieur François BONNETAIN, Monsieur Frédéric BOUCHET,  
Monsieur Raymond BURDIN, Monsieur Frédéric CANNARD, Madame Claude CANNET, Madame Carole CHENUET,  
Monsieur Thierry DESJOURS, Monsieur Jean-Michel DESMARD, Madame Violaine GILLET,  
Madame Dominique LANOISELET, Monsieur Jean-Paul LUARD, Monsieur Jean-Louis MARTIN,  
Madame Dominique MELIN, Monsieur Alain PHILIBERT, Madame Virginie PROST

### Suppléance :

Monsieur Jean-François COGNARD était suppléé par Monsieur Hervé CARREAU

### Excusés :

Monsieur Pierre BERTHIER, non suppléé Monsieur Frédéric BROCHOT, non suppléé  
Monsieur Patrick DESROCHES, non suppléé Madame Christine ROBIN, non suppléée

### Pouvoir(s) :-

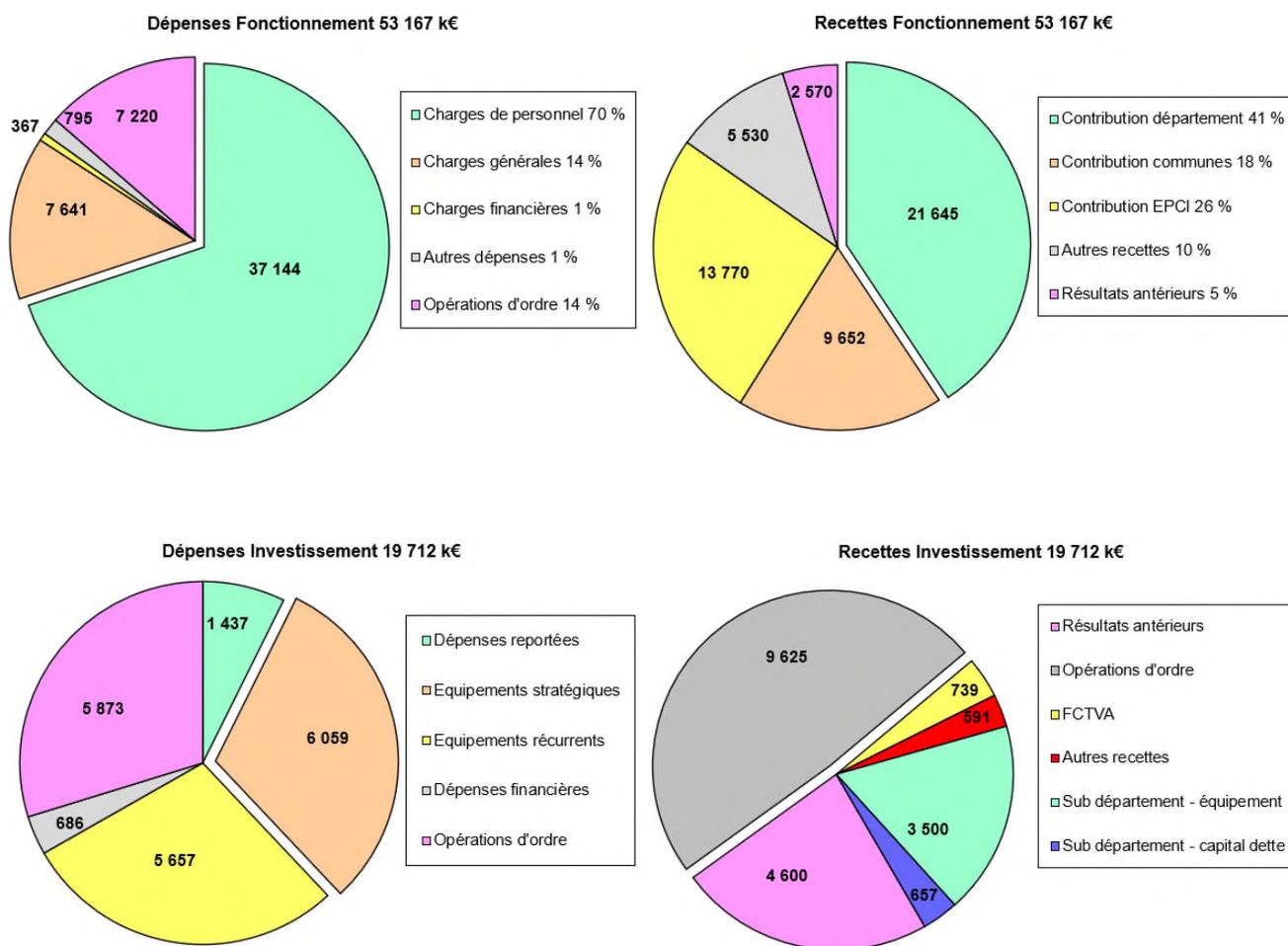
### Secrétaire de séance :

Madame Virginie PROST

Monsieur le directeur départemental, rapporteur, donne lecture des dispositions suivantes :

Le budget primitif engage le conseil d'administration et, par conséquent, le service, sur le chemin des orientations présentées au travers de la convention de partenariat n° 7 signée avec le Département pour les années 2024 à 2026 (délibération n° 2023-54 du conseil d'administration du 4 décembre 2023), du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles (délibération n° 2025-03) et du rapport d'orientations budgétaires (délibération n° 2025-02) pour l'année 2025 présentés lors du même conseil d'administration du 27 janvier 2025.

Ce projet de budget, pour l'année 2025, se traduit par des grandes masses financières qui peuvent être représentées de la façon suivante :



Le compte administratif de l'année précédente et le budget primitif de l'année en cours sont présentés lors de la même séance du conseil d'administration, afin que la reprise des résultats des exercices antérieurs soit définitive.

Pour la section de fonctionnement, le résultat cumulé de l'exercice 2024 est de 2 570 k€ et constitue une ressource nécessaire pour l'équilibre du budget 2025, qui n'aura quasiment aucune marge de manœuvre avec des crédits pour dépenses imprévues (mesures gouvernementales, évènements climatiques générant des vacances et reconstitution de stock de matériel) de 366 k€ seulement.

Les règles de la comptabilité publique prévoient qu'une partie de ce résultat puisse faire l'objet d'une affectation, par le conseil d'administration, à la section d'investissement de l'exercice suivant, pour couvrir le besoin de financement éventuellement dégagé par la section d'investissement (solde d'exécution et restes à réaliser).

La section d'investissement est excédentaire au compte administratif de l'année 2024. Dans le cadre de la convention n° 7 pour les années 2024 à 2026, le Département s'est engagé à verser une subvention de continuité de service en investissement d'un montant de 4 700 k€ en 2025. Toutefois, compte tenu du contexte budgétaire, des décalages de projets, le département ne sera sollicité qu'à hauteur de 3 500 k€. De plus, le Département s'est également engagé à financer le projet de restructuration du centre de formation départemental (CFD), pour lequel une subvention spécifique était prévue cette année à hauteur de 100 k€. Celle-ci ne sera pas sollicitée par le SDIS en 2025, au même titre que celle qui était prévue en 2024 pour un montant de 400 k€.

Ainsi, au regard des difficultés à équilibrer la section de fonctionnement pour le budget 2025, l'excédent de fonctionnement de l'année 2024 est intégralement reporté en section de fonctionnement sur l'année 2025.

Cette hypothèse fait l'objet d'un projet de délibération d'affectation du résultat 2024, soumis aux membres du conseil d'administration lors de cette même séance du 10 mars 2025, après l'adoption éventuelle du compte administratif 2024.

Pour la section d'investissement, le résultat cumulé de l'exercice est de 4 600 k€.

Les reports d'investissement concernent des dépenses de continuité de service pour un montant de 1 437 k€ en dépenses (il n'y a pas de report de recettes) :

- 94 k€ pour les tenues d'intervention ;
- 353 k€ pour le matériel PMI, EPI et santé ;
- 990 k€ pour des acquisitions de biens garantissant la continuité du service et travaux.

Le résultat cumulé net de la section d'investissement, après prise en compte des reports, est de 3 163 k€.

1 304 k€ font l'objet d'un lissage de crédits en n + 1 dans le cadre des diverses AP-CP.

<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>2024</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>	
Résultat comptable de l'exercice	-709 403,25
Excédent antérieur reporté (compte 002 créditeur)	3 278 950,63
<b>Résultat cumulé de l'exercice pour la section</b>	<b>2 569 547,38</b>
<b>Section d'Investissement</b>	
Résultat antérieur reporté (compte 001 créditeur)	4 062 268,03
Solde d'exécution	537 982,53
<b>Résultat cumulé de l'exercice</b>	<b>4 600 250,56</b>
Restes à réaliser en recettes	0,00
Restes à réaliser en dépenses hors AP/CP	1 436 860,24
<b>Résultat cumulé de l'exercice pour la section</b>	<b>3 163 390,32</b>
Crédits lissés des AP/CP	1 303 796,93

L'excédent global net, toutes sections confondues et après prise en compte des reports, est de 5 733 k€ (4 837 k€ en 2023), tandis que le fonds de roulement est de 7 170 k€ (7 341 k€ en 2023).

## **1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 53 167 k€, contre 52 540 k€ au BP 2024, soit une évolution de 1,2 %.

### **1.1 - Les ressources de fonctionnement**

#### **1.1.1 - Les ressources de gestion de service**

- Les contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

La délibération n° 2024-50 du conseil d'administration du 16 décembre 2024 fixe, de manière définitive, le montant global des contributions des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour l'année 2025, qui s'élève à 23 422 k€, soit une augmentation de 2 % ou 459 k€ par rapport à l'année 2024. La délibération n° 2024-51 du conseil d'administration du 16 décembre 2024 fixe, quant à elle, les montants individuels définitifs des contributions des communes et des EPCI au financement du SDIS pour l'année 2025.

- La participation du Département

La participation du Département au budget du SDIS, pour l'année 2025, a été actée dans le cadre du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour 2025, par délibération n° 2025-03 du conseil d'administration du 27 janvier 2025, à hauteur de 25 802 k€, en deçà de ce qui était prévu à la convention, et devrait être minorée des 25 k€ normalement encaissés par le SDIS au titre du swap selon l'évolution des taux :

- une participation de continuité de service en fonctionnement de 21 300 k€, conformément à la convention ;
- une subvention en annuité pour le remboursement des échéances d'emprunts réalisés pour le financement des plans immobiliers structurants, ajustée au montant réel payé par le SDIS de Saône-et-Loire, d'environ 1 002 k€, de laquelle sera retranché le remboursement réel des intérêts couverts par le swap ;
- une subvention de continuité de service en investissement de 3 500 k€, contre 4 700 k€ prévus à la convention, en raison du recalage des crédits de paiement des AP-CP ;
- la subvention complémentaire de 500 k€ en investissement correspondant au financement du projet de réfection du CFD (correspondant aux 400 k€ non versés en 2024 et aux 100 k€ prévus à la convention pour 2025) ne sera également pas demandée pour l'année 2025. Les demandes de versement de cette subvention sont ainsi décalées aux années suivantes.

- Les autres produits de gestion de service (chapitres 70, 74, 75, 013)

Les autres recettes liées aux produits de gestion de service s'élèvent à 1 993 k€ contre 1 864 k€ au BP 2024.

Pour l'activité opérationnelle :

<b>Nature de la ressource</b>	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>
Interventions soumises à facturation	70 k€	100 k€
Indisponibilités des transporteurs sanitaires privés (ITSP)	360 k€	460 k€
Interventions réalisées sur autoroutes	200 k€	200 k€
Services de sécurité et jurys	20 k€	20 k€
Interventions réalisées dans les départements limitrophes	30 k€	40 k€
Conventions avec les hôpitaux et autres	160 k€	160 k€
Participation du SMUR d'Autun	89 k€	91 k€
Véhicule léger infirmier (VLI) Louhans	60 k€	60 k€

Pour le BP 2024, le montant prévisionnel des interventions payantes est augmenté par rapport à l'année précédente en raison de la hausse générale d'activité des derniers mois (ascenseurs bloqués, nids de guêpes...).

Les ITSP étaient budgétées à hauteur de 360 k€ au BP 2024 et ont été augmentées à 460 k€ après DM, en raison de la hausse générale d'activité, mais aussi d'une meilleure identification des carences. Ce dernier montant a été conservé pour le BP 2025. Le tarif national était fixé à 209 € par intervention en 2023, dernier arrêté connu.

La mise à disposition d'appui logistique au SMUR d'Autun se poursuit (délibération n° 2023-26 du 19 juin 2023 avec effectivité de la mission à partir de janvier 2024), comme la participation de l'ARS au financement du fonctionnement du véhicule léger infirmier - VLI de Louhans (délibération n° 2023-18 du 6 mars 2023).

Les autres recettes liées à l'activité opérationnelle sont envisagées comme stables par rapport à l'exercice précédent.

Pour l'activité fonctionnelle :

Nature de la ressource	BP 2024	BP 2025
Les participations extérieures pour les formations à l'école départementale	29 k€	58 k€
La maintenance du réseau ANTARES pour SSU	28 k€	29 k€
Les atténuations de charges liées aux frais de personnels	475 k€	374 k€
Autres produits dont le remboursement de TICPE	307 k€	374 k€
Le FCTVA	36 k€	27 k€

Les atténuations de charges correspondent à divers remboursements d'organismes ou collectivités, liés aux frais de personnels, comme le remboursement des primes de fin d'année par les collectivités d'origine de certains agents ou des remboursements de rémunérations, remboursements de mise à disposition d'agents et contribution des agents à la valorisation des titres-restaurant. Elles s'élèveraient à 374 k€. En décembre 2024, lors de la parution de l'instruction relative au remboursement de l'accise supportée lors de l'acquisition des gazoles et essences par les services d'incendie et de secours pour les besoins de la propulsion de leurs véhicules, s'est ajoutée à ce chapitre la recette correspondant pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2023 et l'année 2024, soit 238 k€ pour le BP 2025.

Les autres produits de gestion courante sont constitués des revenus liés à l'antenne météorologique, aux débits et pénalités reçues et aux autres produits divers, correspondant notamment aux remboursements d'assurance, provisionnés à hauteur de 35 k€, contre 100 k€ au BP 2024, en raison de la révision des franchises du service et donc de l'augmentation du seuil des sinistres que le SDIS décide de déclarer.

### 1.1.2 - Les autres ressources réelles

#### ➤ Les produits financiers (chapitre 76)

Des produits financiers sont attendus à hauteur de 25 k€, contre 75 k€ au BP 2024, en raison de la baisse des taux intervenue depuis l'année dernière. Grâce au contrat de swap, le SDIS refacturera à la Cafil tout ce qui dépasse le taux swapé de 1,98 % de l'emprunt concerné. Les annuités de l'emprunt augmentent donc en dépenses de fonctionnement, mais une partie est récupérée en recettes et sera déduite du montant reversé par le Département.

#### ➤ Les produits spécifiques (chapitre 77)

Les produits spécifiques sont, en M 57, uniquement constitués des mandats annulés sur exercices antérieurs et des produits de cession d'immobilisation provisionnés pour 4 k€.

#### ➤ La reprise sur provision (chapitre 78)

Une reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants est prévue à hauteur de 40 k€, contre 10 k€ au BP 2024, afin d'acter le paiement de créances pour lesquelles une dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants avait été constatée en 2024 (titres émis mais somme non recouvrée). L'augmentation de 30 k€ correspond au versement de la participation de l'ARS pour la VLI de Louhans, intervenu entre temps.

### 1.1.3 - Le résultat reporté (002)

L'excédent reporté provient de l'excédent cumulé des exercices antérieurs et des crédits votés et inemployés par les services et s'élève à 2 570 k€. Il a notamment été constitué par la demande faite aux gestionnaires de restituer des crédits au chapitre 011 avant la fin de l'exécution, pour constituer volontairement un excédent conséquent qui vienne s'ajouter à l'excédent reporté de l'année précédente. Il était en effet nécessaire d'assurer l'équilibre du budget 2025 sans augmenter la participation du Département, malgré des dépenses non prévues à la convention telle que l'augmentation de la CNRACL de 440 k€ par an dès 2025 et malgré la diminution de la participation du Département de 500 k€ en 2024. Cependant, en dépit de ces efforts et en raison de la particularité des SDIS pour qui les dépenses de personnel représentent environ 80 % des dépenses réelles de fonctionnement, le service se verra contraint de demander un effort supplémentaire au Département pour l'année 2026 car il n'aura plus d'excédent lui permettant l'équilibre du budget.

## 1.2 - Les charges de fonctionnement

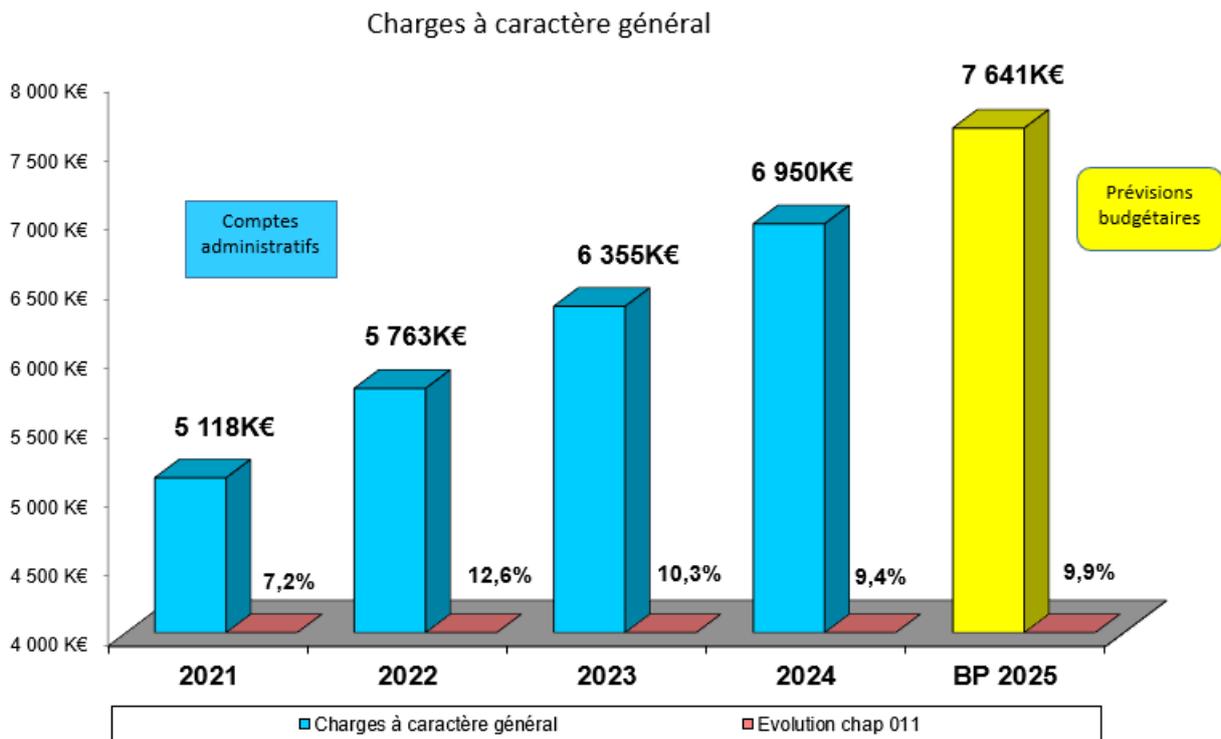
### 1.2.1 - Les charges à caractère général (chapitre 011)

Cette catégorie correspond aux dépenses nécessaires pour assurer le fonctionnement quotidien et régulier du service. Parmi celles-ci, on peut citer les dépenses de fluides (carburants, gaz, électricité, eau, assainissement), les frais de télécommunications et d'affranchissement, les frais d'entretien du patrimoine (mobiliers, matériels, bâtiments), les contrats de maintenance, l'assurance des biens, les acquisitions de petits matériels d'incendie, administratif et de fournitures diverses.

Cette masse est décomposée en plusieurs postes :

- Les divers postes de dépenses générales, hors fluides énergétiques, sont de l'ordre de 5 509 k€, soit une hausse de 4,7 % par rapport au BP 2024 et une baisse de 0,4 % par rapport aux DM 2024 ;
- Le poste des fluides énergétiques est de 2 133 k€, soit une hausse de 7,3 % par rapport au BP 2024 et de 1,7 % par rapport aux DM 2024, prenant en compte les incertitudes persistantes liées à l'évolution du coût des énergies et notamment du gaz.

Globalement, les prévisions budgétaires des charges à caractère général 2025 diminuent de 1,6 % par rapport au BP 2024 et stagnent par rapport aux DM. Elles passent de 7 766 k€ au BP 2024 et 7 630 k€ après DM, à 7 641 k€ au BP 2025.



### 1.2.2 - Les charges de personnel (chapitre 012)

Sur la base du bilan de mise en œuvre du projet d'établissement effectué à N + 2 et des objectifs validés dans les schémas directeurs de l'établissement, le SDIS a procédé, en 2024, à des ajustements de sa masse salariale par créations ou transformations d'emplois, afin de prendre en compte les besoins de l'activité opérationnelle et la nécessaire adaptation de ses ressources aux nouveaux risques liés au changement climatique.

En 2025, compte tenu du contexte financier incertain, le SDIS sera particulièrement vigilant à stabiliser ses effectifs. Quelques mesures d'ajustement de sa ressource par créations d'emplois seront néanmoins réalisées ; elles viseront à répondre aux stricts impératifs de continuité de service en matière de distribution des secours et à ceux indispensables au déploiement des projets structurants engagés par l'établissement.

Par ailleurs, la masse salariale 2025 intégrera les effets en année pleine des mesures issues des politiques du SDIS, notamment l'impact des recrutements effectués au cours de l'année 2024, ainsi que l'effet report des décisions portant reconnaissance et fidélisation des personnels sapeurs-pompiers volontaires (évolution du périmètre d'indemnisation), ou encore des mesures d'action sociale déployées en faveur des agents permanents (instauration des titres restaurant).

Outre ces effets « report » et bien que la maîtrise de la masse salariale reste un objectif constant de l'établissement, plusieurs autres facteurs d'évolution issus des politiques du SDIS 71 ou de mesures prises à l'échelle nationale, sont à relever pour l'exercice 2025. L'établissement devra notamment prendre en compte les effets de la hausse de 3 points par an du taux de cotisation patronale à la CNRACL et de l'évolution du cadre réglementaire relatif à la participation obligatoire des employeurs publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents pour le risque prévoyance. Concernant le second point, la mesure se traduit pour le SDIS par la mise en œuvre d'un contrat collectif à adhésion facultative, négocié et attractif qui pourrait générer une augmentation du nombre d'agents bénéficiant de la participation financière du service. Par ailleurs, outre la revalorisation annuelle du taux de l'indemnité horaire des sapeurs-pompiers volontaires, une revalorisation du taux de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) pour la filière sapeurs-pompiers professionnels sera effective en 2025 et impactera la masse salariale.

L'ensemble de ces mesures impactant la masse salariale 2025 est présenté ci-après.

- Dépenses de personnels SPP et PATS
  - Effectifs

La masse salariale 2025 intégrera le déploiement en cours d'exercice de nouveaux emplois permanents et les effets en année pleine des recrutements effectués au cours de l'année 2024, ainsi que le recours temporaire à des personnels contractuels pour assurer le remplacement des fonctionnaires temporairement indisponibles, après analyse stricte des nécessités du service. Globalement, l'impact annuel sur le chapitre 012 de ces mesures portant sur la gestion des emplois permanents est estimé à **220 k€** et relève principalement des facteurs suivants :

#### *Effet des créations d'emplois permanents en 2025*

Le règlement opérationnel, arrêté le 28 juin dernier, a fixé le nouveau potentiel opérationnel (POJ) de chaque centre mixte qui correspond à l'effectif quantitatif et qualitatif quotidiennement disponible pour assurer les départs en intervention. Dans ce cadre, le centre d'incendie et de secours de Louhans a vu son POJ évoluer de 4 à 6 sapeurs-pompiers en garde postée (en journée, la semaine), dont 5 sapeurs-pompiers professionnels (SPP). Par ailleurs, les personnels de ce centre de secours assurent, depuis 2023, une garde de véhicule infirmier (garde postée VLI) sur l'arrondissement de Louhans, durant des périodes de 12 heures et 7 jours sur 7. Compte tenu de la charge opérationnelle pesant sur ce centre et des difficultés rencontrées en termes de planification pour atteindre l'effectif de sapeurs-pompiers professionnels ciblé, la création d'un nouvel emploi à temps complet de caporal sera nécessaire en 2025, en complément de celle déjà intervenue en 2024.

Dans le cadre du schéma directeur des systèmes d'information (2023-2026), le SDIS a fait le choix de ne pas reconduire le marché portant sur la mission d'infogérance d'exploitation informatique arrivé à échéance le 1<sup>er</sup> septembre 2024. Cette mission, précédemment confiée à un prestataire extérieur et qui consiste à assurer la maintenance et l'exploitation du parc informatique administratif et le soutien aux utilisateurs, est désormais directement assurée en interne, par le personnel du groupement des systèmes d'information.

L'émergence d'un bureau support utilisateurs interne a généré ainsi une nouvelle activité pour les équipes en place, en partie absorbée par les deux emplois temporaires créés par délibération n° 2023-64 du 4 décembre 2023 (agents contractuels en contrat à durée déterminée). Pour compenser la fin de ces emplois temporaires et adapter en conséquence les ressources permanentes du groupement à sa nouvelle organisation, la création de 2 emplois permanents de technicien support des systèmes d'information a été autorisée par le conseil d'administration, pour 2025 (délibération n° 2024-55 du 16 décembre 2024).

Ces mesures de création d'emplois se traduiront mécaniquement par une charge supplémentaire, à raison de **55 k€**.

#### *Effet report des créations d'emplois 2024*

L'effet en année pleine des créations et transformations d'emplois effectuées en 2024 visant à améliorer le niveau de service public à l'utilisateur et la performance du service représentera en 2025 une charge supplémentaire de **145 k€**.

- Effet noria

Le turn-over résultant du remplacement des agents ayant quitté l'établissement par des personnels plus jeunes moins rémunérés induit, par ailleurs, une diminution de la masse salariale, à raison d'environ - **180 k€**.

- Impact des mesures réglementaires en 2025

Pour le SDIS comme pour l'ensemble des employeurs territoriaux, l'incertitude domine concernant d'éventuelles mesures gouvernementales susceptibles d'impacter la masse salariale sur le prochain exercice. À ce stade de la préparation du budget doit être pris en compte le retour à la normale du taux d'URSSAF maladie-maternité qui devrait revenir au taux de 9,88 % en 2025. Cette mesure génèrera une augmentation des charges de personnels, estimée à **10 k€**.

Par ailleurs, le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cette mesure impacte fortement les projections budgétaires des 4 prochaines années, avec une hausse de 3 points par an du taux de cotisation employeur. Ainsi, le passage du taux de cotisation de 31,65 % à 34,65 % en 2025 représente une charge supplémentaire de **440 k€**.

- Déroulement de carrières des SPP et PATS

L'effet GVT (glissement-vieillesse-technicité) correspond aux incidences budgétaires inhérentes aux avancements de grades et d'échelons des personnels au titre de leur déroulement de carrière, dont l'impact est estimé à environ 170 k€ en année courante 2025. Il convient d'ajouter, à ce montant, les charges liées à l'effet report des avancements 2024 (35 k€). Ainsi, le déroulement des carrières représentera une augmentation globale de la masse salariale de **205 k€** sur le futur exercice.

- Régime indemnitaire

#### *Revalorisation de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT)*

L'indemnité d'administration et de technicité (IAT) a été instaurée au profit des sapeurs-pompiers professionnels du SDIS 71 par la délibération n° 2005-45 du 21 octobre 2005 modifiée. En application des dispositions réglementaires, le montant moyen annuel de l'IAT est calculé par l'application à un montant de référence annuel fixé par grade, d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, le coefficient d'IAT attribué aux SPP de catégorie C du SDIS 71 est fixé à 4,5. Suite aux discussions conduites en 2024 dans le cadre du dialogue social départemental par le président du conseil d'administration et les représentants des organisations syndicales représentatives, le SDIS 71 souhaite revaloriser ce coefficient au cours de l'exercice 2025, à raison de 0,5 point pour l'ensemble des agents de la catégorie C et jusqu'à 1,5 point pour ces mêmes agents lorsqu'il exercent, en outre, certaines spécialités opérationnelles ou emplois spécifiques (spécialités plongée, intervention en milieu périlleux, affectation au CTA-CODIS).

Le coefficient d'IAT applicable à ces catégories de personnel serait ainsi porté à 5, voire 6 selon les situations. Le coût de cette mesure représente **45 k€** en 2025.

#### *Paiement des IHTS des SPP en régime de garde*

Le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires 2024 des sapeurs-pompiers professionnels affectés sur un cycle de travail annualisé, génère une dépense supplémentaire et donc une hausse de masse salariale 2025 qu'il convient de provisionner, à raison d'environ **30 k€**.

- Protection sociale et avantages sociaux

#### *Effet report de l'instauration des titres restaurant*

La mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 du dispositif des titres restaurant au profit des agents du SDIS représentera, en 2025, une charge supplémentaire de **108 k€** par un effet en année pleine.

### *Poursuite de l'effort de participation au financement de protection sociale des agents*

Le SDIS 71 participe, sur la base d'une délibération du conseil d'administration du 17 mai 2021, au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents. Le dispositif repose sur une participation forfaitaire pour ceux qui ont souscrit un contrat labellisé pour le risque « santé » et/ou « prévoyance ».

Le cadre réglementaire relatif à la participation obligatoire des employeurs publics au financement du risque prévoyance a néanmoins évolué avec la publication du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022. Ainsi, les nouvelles exigences requises en termes de niveau de garanties minimales pour pouvoir bénéficier de la participation de l'employeur, ont conduit le SDIS, dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) commune au Département, à étudier les différents scénarios envisageables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et à envisager la passation d'un contrat collectif à adhésion facultative négocié, respectant les nouvelles obligations réglementaires. Ce dispositif qui a vocation à remplacer le système de labellisation choisi en 2021 est susceptible de générer, par son caractère attractif, une augmentation du nombre d'agents bénéficiant de la participation financière du service. Cette situation conduit le service à provisionner des crédits supplémentaires pour 2025 dans le cadre de cette mise en œuvre d'un contrat groupe, à raison de **14 k€**.

- Dépenses inhérentes au volontariat
  - Indemnisation horaires des sapeurs-pompiers volontaires

### *Effet report des actions conduites en 2024*

Les modifications du périmètre d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires mises en œuvre en 2024 auront des effets en année pleine sur l'exercice 2025. Ces évolutions de niveaux d'indemnisation génèrent les charges supplémentaires suivantes, **pour un montant global d'environ 60 k€**, constitué des éléments suivants :

- augmentation du taux d'indemnisation des activités de gardes postées en journée (de 66.66 % à 75 %) : + 30 k€ ;
- augmentation du taux d'indemnisation des activités de formateur (de 100 % à 120 %) : + 10 k€ ;
- augmentation du niveau d'indemnisation des activités fonctionnelles de l'encadrement des CIS et de certains cadres de compagnies : 13 k€ ;
- indemnisation des sous-officiers chef d'agrès en formation et intervenant en doublure sur intervention : + 6 k€.
- Effet des mesures nationales

Il convient également de prendre en compte les effets de la réévaluation annuelle du taux de l'indemnité horaire des sapeurs-pompiers volontaires au titre de l'année 2025 qui pourrait intervenir dès le début d'année, après une année 2024 marquée par l'absence de revalorisation. Cette situation mérite une vigilance particulière quant à son impact sur les charges de personnels en 2025 qui peut être estimé à environ **130 k€**.

- Avantages retraites des SPV

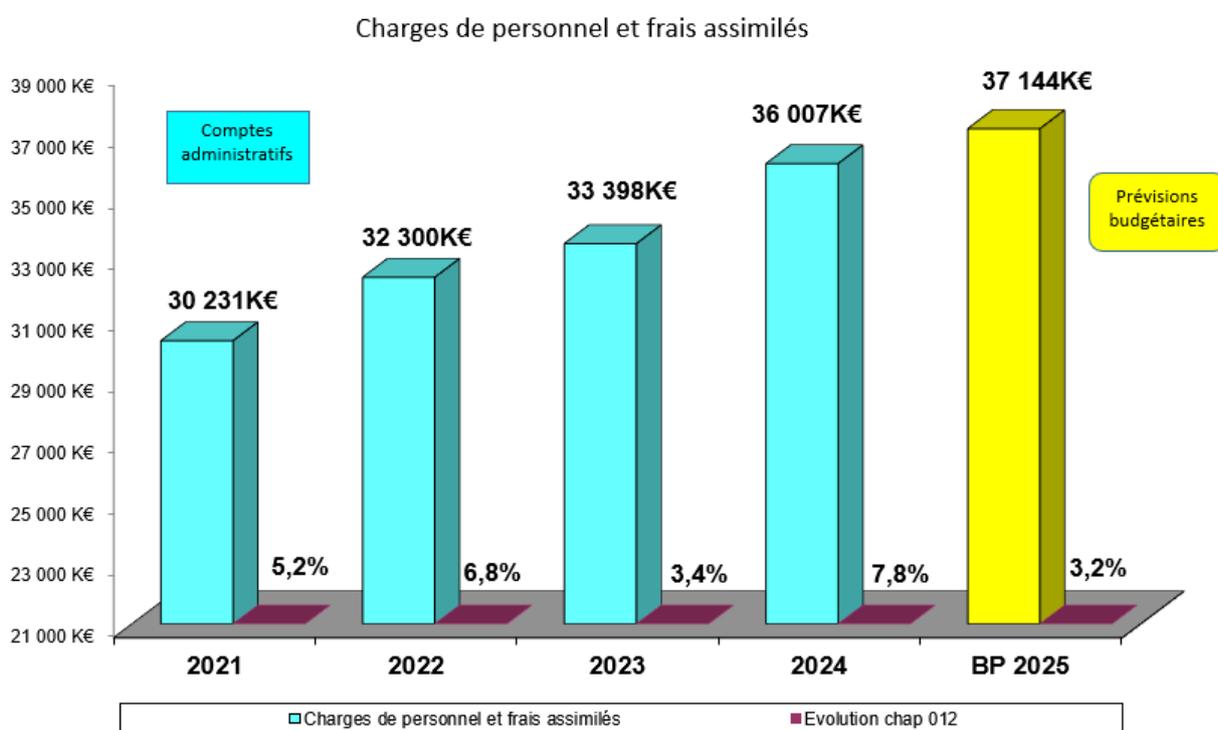
Outre l'impact de la réévaluation annuelle du taux de l'indemnité horaire des sapeurs-pompiers volontaires et du montant de la part forfaitaire de l'allocation vétérance, la prise en compte de nouveaux allocataires éligibles impactera le budget du SDIS.

Globalement, l'augmentation des dépenses liées au financement des différentes prestations de fin d'activité des sapeurs-pompiers volontaires est estimée, pour 2025, à **35 k€**.

- Dépenses diverses

L'assurance risques statutaires est indexée sur la masse salariale qui évolue chaque année. Quant à l'assurance protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires, elle est indexée sur le nombre de ces derniers, ainsi que sur le montant de l'indemnité horaire de base des sapeurs-pompiers volontaires qui évoluent aussi chaque année par voie réglementaire. L'évolution des bases d'indexation, mais aussi les demandes des assurances quant à une revalorisation des cotisations (hors indexation), impliquent de prévoir **12 k€** de charges supplémentaires en 2025, pour le paiement des cotisations d'assurance du personnel.

Compte tenu de ce qui précède, le chapitre des dépenses de personnels passerait de 35 950 k€ au BP 2024 et 36 015 k€ aux DM 2024 à 37 144 k€ au BP 2025, soit une augmentation de 3,3 % de BP à BP.



### 1.2.3 - Les autres dépenses de gestion courante (chapitre 65)

Elles regroupent notamment les subventions versées directement aux diverses associations, qui font l'objet d'un rapport de présentation exposé lors de cette séance et d'une délibération spécifique. Il est à noter que l'œuvre des pupilles et l'association des gardes-pompes bressans ont fait des demandes tardives d'augmentation de leur subvention, qui ont donc dûes être refusées.

Associations	Subventions adoptées en 2024	Subventions versées en 2024	Propositions 2025
Union départementale des sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire	31 000 €	31 000 €	31 000 €
Union départementale des sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire - sections JSP	30 000 € *	24 048 €	30 000 € *
Union départementale des sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire – accompagnement des animateurs de JSP	20 000 €	/	20 000 €
Amicale des personnels de l'état-major	22 696 €	22 696 €	22 602 €
Œuvre des pupilles des orphelins des sapeurs-pompiers	2 900 €	2 900 €	2 900 €
Gardes pompes bressans	2 500 €	2 500 €	2 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>109 096 €</b>	<b>83 144 €</b>	<b>109 002 €</b>

\* Il est à préciser que le montant de la subvention versée à l'UDSP pour les sections JSP ne sera connu qu'en cours d'année, étant fonction du nombre de JSP. Le montant inscrit est donc un montant maximum pouvant être engagé.

Sur ce chapitre budgétaire, se retrouvent également la participation obligatoire du service à l'entretien du réseau national de transmission ANTARES (depuis 2012) pour 112 k€, l'adhésion à Territoires numériques BFC pour 26 k€ et d'autres dépenses informatiques pour 69 k€.

Figurent également les prévisions de remboursements de frais d'interventions réalisées par des SDIS limitrophes sur le territoire départemental pour 35k€, une prévision de 6 k€ pour les créances admises en non-valeur et créances éteintes, les intérêts moratoires pour 1 k€, les indemnités des élus ainsi que les cotisations sociales correspondantes et les remboursements de leurs frais de déplacement pour 50 k€.

À ce montant s'ajoute la somme de 367 k€ inscrite dans le cadre des charges diverses de gestion courante, pour permettre au SDIS de faire face aux imprévus, contre 1 743 k€ au BP 2024. L'absence de chapitre pour dépenses imprévues en M 57 conduit à inscrire et répartir l'ensemble des crédits ouverts sur les autres chapitres budgétaires réels ou d'ordre. Sous réserve du correct respect des règles d'équilibre définies par l'article L. 1612-4 du CGCT, la ventilation des prévisions de dépenses par chapitre et article, dès lors qu'elle a bien considéré les ouvertures nécessaires pour honorer les dépenses obligatoires, ne peut être considérée comme insincère. La faculté de procéder à des virements de crédits entre chapitres, prévue par la M 57, confirme le caractère prévisionnel de la répartition des crédits, en particulier ceux qui ne sont pas destinés à des dépenses obligatoires. Il n'y a donc pas de difficulté, au regard du principe de sincérité, à ventiler l'intégralité du montant des ouvertures de crédits possibles sur les chapitres d'exécution.

Le chapitre s'élèvera donc à 775 k€ au BP 2025, contre 2 223 k€ au BP 2024.

#### **1.2.4 - Les autres dépenses réelles**

##### ➤ Les charges financières (chapitre 66)

Elles correspondent au paiement des intérêts des emprunts contractés par le service. Figurent notamment ici :

- les intérêts des emprunts consacrés aux plans Immo 1 & 2, pris en charge par le Département, pour 345 k€, desquels seront déduites les recettes encaissées au chapitre 76, à ce jour évaluées à 25 k€ ;
- les intérêts des emprunts, à la charge du SDIS et les frais financiers tels que les ICNE estimés à 22 k€.

L'ensemble de ces charges financières passe de 388 k€ au BP 2024 à 367 k€ au BP 2025, soit une diminution de 5,4 %.

##### ➤ Les charges spécifiques (chapitre 67)

Les charges spécifiques sont constituées en M 57 des annulations de titres sur exercices antérieurs, pour 10 k€ au BP 2025 contre 3 k€ au BP 2024.

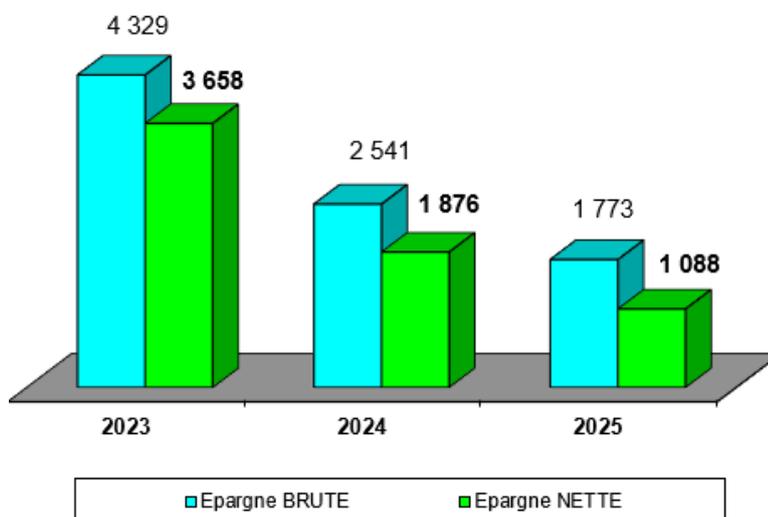
##### ➤ Les dotations aux provisions (chapitre 68)

Les dotations aux provisions, constituées pour faire face à d'éventuelles dépréciations de créances, sont inscrites à hauteur de 10 k€ comme au BP 2024. Elles visent à acter comptablement le fait que des titres ont été émis, mais que les recettes correspondantes n'ont pas encore été recouvrées.

Globalement, les dépenses réelles de la section de fonctionnement passeraient de 46 340 k€ au BP 2024 et 45 970 k€ après DM, à 45 947 k€, soit une diminution de 0,9 % de BP à BP, tandis que les recettes réelles de cette même section passent de 46 201 k€ au BP 2024 et 45 901 k€ après DM, à 47 129 k€ au BP 2025, soit une hausse de 2,4 % de BP à BP.

L'épargne brute réellement dégagée, calculée sur la base du compte administratif 2025 (hors dépenses imprévues) serait de 1 773 k€ (2 541 k€ au compte administratif 2024) et l'épargne nette de 1 088 k€ (1 876 k€ en 2024).

## Evolution des EPARGNES BRUTES & NETTES



## 2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section s'équilibre, reports inclus, à 19 712 k€.

### 2.1 - Les ressources d'investissement

Les ressources de la section d'investissement sont de deux sortes : les recettes financières et les recettes d'équipement. Ces dernières sont la variable d'ajustement de cette section pour atteindre l'équilibre.

#### 2.1.1 - Les recettes financières

- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Il correspond à la restitution d'une partie de la TVA versée par le SDIS au titre des dépenses d'équipement.

Pour 2025, l'assiette de restitution correspond aux dépenses réalisées en 2023, auxquelles est appliqué un taux de 16,404 %, soit un montant total qui s'élève à 739 k€, notifié le 10 janvier 2025, les avances versées pour l'achat de véhicules n'étant prises en compte qu'au moment de leur solde.

- La subvention en annuité du Département

Elle est de 657 k€ et correspond au financement, par le Département, du remboursement de la part en capital des emprunts souscrits par le SDIS, pour les équipements structurants (Immo 1 & 2).

- La subvention au titre du fonds européen de développement régional (FEDER)

Une subvention de 591 k€ est attendue concernant le dossier d'acquisition des moniteurs multiparamétriques et tablettes opérationnelles.

#### 2.1.2 - Les recettes d'équipement

En provenance du Département, une subvention globale de continuité de service en investissement est prévue à hauteur de 3 500 k€ pour l'année 2025, contre 4 500 k€ en 2024 et 4 700 k€ prévus à la convention pour 2025. La participation complémentaire de 100 k€ pour le financement des travaux de restructuration du CFD (2024-2029) ne sera pas demandée en 2025, comme en 2024 où les 400 k€ prévus à la convention n'ont pas été demandés, en raison du recalage des crédits de paiement de cette opération. Ce sont donc 1 300 k€ qui sont demandés en moins que les prévisions de la convention pour l'année 2025.

Comme les années précédentes, il n'est pas prévu que le SDIS recoure à l'emprunt. Après la prise en compte de éléments, les recettes réelles passeraient de 6 545 k€ au BP 2024 à 5 487 k€ au BP 2025.

### 2.1.3 - Le solde de l'exercice antérieur

L'excédent de l'exercice 2024, pour cette section d'investissement, correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses effectivement réalisées durant l'année, est de 4 600 k€. Il permettra d'équilibrer le budget 2026, afin de contenir la participation du Département et sera ensuite réduit quasiment à néant.

Les crédits reportés, hors AP-CP, s'élèvent globalement à 1 437 k€. Budgétisés sur l'exercice 2024, ils seront en réalité exécutés sur l'exercice 2025. Après neutralisation des reports, l'excédent net est de 3 163 k€. Les crédits lissés des AP-CP sur les années suivantes s'élèvent à 1 304 k€.

## 2.2 - Les charges d'investissement

### 2.2.1 - Les dépenses financières

Le capital à rembourser passe de 665 k€ au BP 2024 à 686 k€ au BP 2025, dont 657 k€ correspondent au remboursement du capital des emprunts réalisés pour les dossiers immobiliers stratégiques Immo 1 & 2.

### 2.2.2 - Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement inscrites au budget primitif de l'exercice 2025 peuvent être scindées en deux catégories.

- Les dossiers individualisés en autorisations de programme (AP/CP)

Les dépenses d'équipement individualisées en AP/CP sont de 6 059 k€, lissage des crédits 2024 engagés mais non mandatés compris.

#### Les acquisitions de véhicules (plans véhicules 4 et 5)

Le quatrième plan d'acquisition de véhicules pour les années 2021 à 2023 est matérialisé budgétairement par une autorisation de programme n° 202101, mise à jour lors de ce conseil d'administration avec les montants suivants :

2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
1 022 k€	2 109 k€	2 737 k€	1 128 k€	249 k€	<b>7 245 k€</b>

Le cinquième plan d'acquisition de véhicules pour les années 2024 à 2026 est matérialisé budgétairement par une autorisation de programme n° 202401, mise à jour lors de ce conseil d'administration avec les montants suivants :

2024	2025	2026	TOTAL
1 701 k€	3 611 k€	3 075 k€	<b>8 387 k€</b>

#### Vestes et pantalons de feu

Le plan d'équipement en tenues d'intervention textiles pour feux de structures et pour feux d'espaces naturels, pour les années 2024 à 2026, est matérialisé budgétairement par une autorisation de programme n° 202402, approuvée par délibération n° 2023-48 du 6 novembre 2023 :

2024	2025	2026	TOTAL
210 k€	218 k€	226 k€	<b>654 k€</b>

#### Construction du CIS La Clayette

La construction de la caserne de La Clayette est matérialisée budgétairement par une autorisation de programme n° 202201, mise à jour lors de ce conseil d'administration avec les montants suivants :

2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
26 k€	44 k€	820 k€	629 k€	1 k€	<b>1 520 k€</b>

### Restructuration du CFD

Le projet de restructuration du CFD est matérialisé budgétairement par une autorisation de programme n° 202204, mise à jour lors de ce conseil d'administration avec les montants suivants :

2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
2 k€	900 k€	2 800 k€	5 700 k€	2 183 k€	15 k€	11 600 k€

### Construction du CIS Simard

La construction de la nouvelle caserne de Simard est matérialisée budgétairement par une autorisation de programme n° 202203, mise à jour lors de ce conseil d'administration avec les montants suivants :

2024	2025	2026	2027	TOTAL
6 k€	431 k€	762 k€	1 k€	1 200 k€

### Restructuration du CIS Digoïn

La restructuration de la caserne de Digoïn est matérialisée budgétairement par une autorisation de programme n° 202205, mise à jour lors de ce conseil d'administration avec les montants suivants :

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
20 k€	21 k€	200 k€	1 000 k€	1 754 k€	1 500 k€	5 k€	4 500 k€

#### ➤ Les autres dépenses d'équipements

Les dépenses d'équipement hors reports seraient de 5 657 K€ au BP 2025, contre 5 194 k€ au BP 2024. Elles prennent en compte la somme de 1 187 k€ de crédits qui permettront au SDIS de faire face à des dépenses non budgétées et d'équilibrer le budget 2026, qui prévoit des dépenses d'investissement conséquentes, en contenant la participation du Département.

Les crédits hors reports concernant l'habillement et le matériel d'incendie et des secours sont les suivants :

Catégorie des besoins	Convention 2025	BP 2025
<b>HABILLEMENT</b>	<b>629 000</b>	<b>606 000</b>
Habillement	629 000	606 000
<b>CONTINUITE PMI EPI</b>	<b>1 256 310</b>	<b>1 269 468</b>
Air respirable	356 900	356 900
PMI - Petit matériel incendie (hors équipes spé)	462 480	431 480
Mat. Divers - Equipes spécialisées	91 930	94 278
Santé et secours médical	345 000	386 810

Les crédits hors reports concernant les dépenses qui garantissent la continuité du service, comme les acquisitions de matériels de transmission, d'informatique opérationnelle et fonctionnelle, des travaux de bâtiments non retenus dans le plan immobilier structurant, les mobiliers administratifs, les mobiliers pour les locaux de vie opérationnelle sont les suivants :

Catégorie des besoins	Convention 2025	BP 2025
<b>CONTINUITE AUTRES EQUIPEMENTS</b>	<b>2 959 145</b>	<b>2 594 225</b>
Patrimoine - Gros travaux de bâtiments hors Nexis	667 295	980 000
Patrimoine - Gros travaux Nexis		385 000
Patrimoine - Mat. divers - Armoires vestiaires	11 025	12 000
Patrimoine - Mobilier et matériel administratif	27 570	40 000
Patrimoine - Mat. divers - Rangement et entretien	22 050	38 000
Patrimoine - Mat. divers - Electroménager	8 820	20 000
Patrimoine - Mat. divers - Chambres de garde	5 520	10 000
Patrimoine - Mat. divers - Lieux de vie	7 720	5 000
Mat. divers - Pédagogies	50 000	183 718
Mat. divers - Communication départementale	10 000	10 000
Mat. divers - Sports	15 000	14 997
Matériel cassé dans l'année	21 635	9 000
Moyens généraux - Mobilier et matériel administratif		8 250
Grosses réparations mécaniques	65 510	115 510
Matériels spécifiques - Ateliers	20 000	24 000
Systèmes d'information et de communication	2 006 000	716 750
Affaires juridiques	0	1 000
Commande publique - publicité	10 000	10 000
Finances	11 000	11 000

Vue d'ensemble des dépenses d'équipement (hors reports de crédits 2024, crédits d'AP lissés de 2024 et crédits pour dépenses imprévues) :

## DOSSIERS STRATÉGIQUES 4 755 k€



Parc véhicules  
3 000 k€



Les casernes + CFD  
1 537 k€



Les tenues de feu  
218 k€

## Equipements hors AP/CP 5 657 k€



PMI / ARI / Santé  
1 269 k€



Habillement  
606 k€



Continuité  
2 594 k€  
dont :

- INFORMATIQUE : 717 k€
- TRAVAUX DIVERS: 780 k€
- TRAVAUX NEXIS : 385 k€
- RÉPARATIONS MECANIQUES : 116 k€
- MATÉRIEL PEDAGOGIQUE : 184 k€

# ANNÉE 2025

# 10 412 k€

### **3 - L'ÉQUILIBRE DU BUDGET**

Comme le précisent les règles de la comptabilité publique, le budget doit être équilibré par section et, de manière globale, toutes sections confondues. Les mouvements réels et d'ordre doivent être également équilibrés, tant en dépenses qu'en recettes.

#### **3.1 - Les mouvements d'ordre**

La principale caractéristique de ces mouvements d'ordre est qu'ils se traduisent seulement par des écritures comptables pour lesquelles il n'y a pas de décaissement. Ils découlent de l'application des règles comptables et, désormais, de la M 57.

Les mouvements d'ordre sont équilibrés entre sections. Ainsi, les dépenses de fonctionnement d'ordre (amortissements des biens mobiliers et immobiliers) sont égales aux recettes d'investissement d'ordre, soit 7 220 k€ au BP 2024 (contre 6 214 k€ exécutés en 2024). Il est à préciser qu'avec le passage en M 57, l'amortissement des biens au prorata temporis est la règle, avec des aménagements décidés par le SDIS concernant les biens acquis par lots et les biens de faible valeur, qui resteront amortis en année n+1. 200 k€ sont donc provisionnés au sein de la somme globale pour les biens qui seront à amortir au moment de leur acquisition, en cours d'année.

Les SDIS ont la particularité de pouvoir neutraliser comptablement les amortissements des biens immobiliers, ce qui représente une moindre dépense de 1 992 k€ pour la section de fonctionnement. De plus, les subventions d'équipement, comme les subventions d'équipement directes du Département, concourent à la diminution du poids des investissements pour lesquels elles ont été attribuées. Ainsi, la quote-part de ces subventions d'équipement est reprise annuellement en recettes de fonctionnement.

Mouvements ORDRE	DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
	CA 2024	BP 2025	CA 2024	BP 2025
Total Dépenses & Recettes d'ordre	6 214 K€	7 220 K€	2 963 K€	3 468 K€
<i>Amortissements</i>	6 214 K€	7 220 K€	1 799 K€	1 992 K€
<i>Quote-part des subventions transférées et autres écritures</i>			1 164 K€	1 476 K€
<b>Amort. NET</b>	<b>3 251 K€</b>	<b>3 752 K€</b>		

L'autofinancement net dégagé est ainsi de 3 752 k€ au BP 2025.

Des opérations d'ordre patrimoniales à l'intérieur de la section d'investissement (chapitre 041), correspondant à des écritures comptables ne générant ni encaissement, ni décaissement de la part du comptable, sont également inscrites pour un montant de 2 405 k€, contre 1 875 k€ au CA 2024. Il s'agit des résorptions d'avances concernant les achats de véhicules à l'UGAP et des avances sur les marchés de travaux.

#### **3.2 - Les grandes masses**

La proposition de budget primitif 2025 reprend l'ensemble des éléments exposés, y compris les composantes de la stratégie financière développée ci-dessus.

La section de fonctionnement passe de 52 540 k€ au BP 2024 à 53 167 k€ au BP 2025.

La section d'investissement passe de 18 391 k€ au BP 2024 à 19 712 k€ au BP 2025. Hors reports, le montant de la section d'investissement 2025 (crédits nouveaux) est de 16 971 k€ contre 15 887 k€ en 2024. Les investissements réels réalisés par le SDIS, hors reports et écritures d'ordre, passent de 10 578 k€ au BP 2024 à 10 412 k€ au BP 2025.

### 3.3 - La fongibilité des crédits

En principe, seule l'assemblée délibérante est autorisée à modifier les crédits. La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels.

Comme le permet la nomenclature M57 à l'occasion du vote du budget, il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser le président du conseil d'administration du SDIS à procéder à des virements de crédits entre chapitres de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, en dehors des crédits relatifs aux dépenses de personnels. Ces virements feront l'objet de décisions expresses notifiées au comptable public, transmises au contrôle de légalité et présentées à l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre. Au-delà de cette limite de 7,5 %, en cas de changement de chapitre, il convient de procéder à une décision modificative. De même, les mouvements de crédits de paiements afférents à une autorisation de programme (AP) ne peuvent avoir pour effet de modifier le montant global de l'AP voté.

Il est précisé qu'il peut toutefois être procédé à des virements de crédits au sein d'un même chapitre, de manière moins formelle, entre articles budgétaires et/ou entre gestionnaires. En effet, le budget est voté par les élus au niveau du chapitre.

---

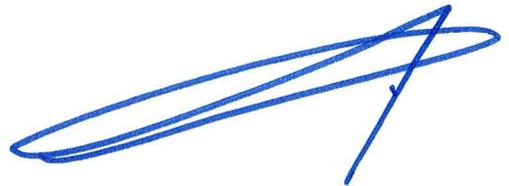
## DÉCISION

---

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuvent le projet de budget primitif 2025 ainsi présenté ;
- autorisent le président, ou son représentant, à procéder à des virements de crédits entre chapitres de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, en dehors des crédits relatifs aux dépenses de personnels ;
- autorisent le président, ou son représentant, à signer tout document inhérent à la mise en œuvre des décisions adoptées.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



ANDRÉ ACCARY

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire pour avoir été

- reçu en Préfecture le **11 MARS 2025**

- publié le **12 MARS 2025**

Le Président,

Pour le président et par délégation  
la sous-directrice des fonctions transversales

Mélanie GACHÉ



## BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNÉE 2025

*Annexe 1*

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	BP 2024	DM 2024/2	Convention 2025	BP 2025	<i>Evolution BP/BPn-1</i>
<b>OPERATIONS REELLES ET MIXTES</b>					
<b>011 Charges à caractère général</b>	7 766 080,00	7 629 580,00	8 124 211,00	7 641 000,00	-1,61%
Charges à caractère général - Continuité du Service	5 779 080,00	5 531 688,00	5 747 321,00	5 508 500,00	-4,68%
Charges à caractère général - Fluides énergétiques	1 987 000,00	2 097 892,00	2 376 890,00	2 132 500,00	7,32%
<b>012 Charges de personnel et frais assimilés</b>	35 950 000,00	36 015 200,00	36 774 000,00	37 144 000,00	3,32%
Charges de personnel et frais assimilés - Permanents & Titulaires	28 655 500,00	28 655 500,00	29 276 500,00	29 568 500,00	3,19%
Charges de personnel et frais assimilés - Volontariat	7 294 500,00	7 359 700,00	7 497 500,00	7 575 500,00	3,85%
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	2 222 920,00	1 761 604,00	856 062,49	775 000,00	-65,14%
Charges de gestion courante - Continuité du Service	480 080,00	488 080,00	380 000,00	408 325,00	-14,95%
65888 Charges diverses de gestion courante	1 742 840,00	1 273 524,00	476 062,49	366 675,00	-78,96%
<b>Total dépenses de gestion des services</b>	45 939 000,00	45 406 384,00	45 754 273,49	45 560 000,00	-0,83%
<b>66 Charges financières</b>	388 000,00	474 000,00	357 000,00	367 000,00	-5,41%
<b>67 Charges spécifiques</b>	3 000,00	3 000,00	3 000,00	10 000,00	233,33%
<b>68 Dotations aux provisions</b>	10 000,00	87 051,00	10 000,00	10 000,00	0,00%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES</b>	46 340 000,00	45 970 435,00	46 124 273,49	45 947 000,00	-0,85%
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>					
<i>042 Opérations ordre entre sections</i>	<i>6 200 000,00</i>	<i>6 270 000,00</i>	<i>6 316 126,51</i>	<i>7 220 000,00</i>	<i>16,45%</i>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<i>6 200 000,00</i>	<i>6 270 000,00</i>	<i>6 316 126,51</i>	<i>7 220 000,00</i>	<i>16,45%</i>
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté n-1</b>					
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	52 540 000,00	52 240 435,00	52 440 400,00	53 167 000,00	1,19%

Annexe 2

<b>FONCTIONNEMENT RECETTES DE L'EXERCICE</b>	BP 2024	DM 2024/2	Convention 2025	BP 2025	<i>Evolution BP/BPn-1</i>
<b>OPERATIONS REELLES ET MIXTES</b>					
<b>70 Produits des services, du domaine, et ventes diverses</b>	<b>798 100,00</b>	<b>898 100,00</b>	<b>720 000,00</b>	<b>969 742,00</b>	<b>21,51%</b>
70685 Intervention diverses (ascenseurs, guêpes)	70 000,00	70 000,00	70 000,00	100 000,00	42,86%
706888 Carence ambulanciers/ ITSP	360 000,00	460 000,00	350 000,00	460 000,00	27,78%
706888 Autoroutes	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00%
70848-78 Mise à dispo personnel, départements, formations	168 100,00	168 100,00	100 000,00	209 742,00	24,77%
<b>74 Participations, dont :</b>	<b>44 531 822,00</b>	<b>44 031 822,00</b>	<b>45 622 600,00</b>	<b>45 342 000,00</b>	<b>1,82%</b>
7473 Participation Département - Continuité de Service	21 000 000,00	20 500 000,00	21 300 000,00	21 300 000,00	1,43%
7473 Participation Département - Intérêts Plans Immo I et II	285 000,00	285 000,00	295 000,00	345 000,00	17,04%
74748 Contributions Communes	9 457 515,00	9 457 515,00	9 741 200,00	9 652 200,00	2,06%
74758 Contributions Groupements de collectivités	13 505 307,00	13 505 307,00	13 910 400,00	13 769 800,00	1,96%
<b>75 Autres produits de gestion courante</b>	<b>307 127,37</b>	<b>307 127,37</b>	<b>160 834,03</b>	<b>136 400,00</b>	<b>-55,59%</b>
<b>013 Atténuation de charges</b>	<b>475 000,00</b>	<b>540 200,00</b>	<b>471 000,00</b>	<b>612 000,00</b>	<b>-0,21</b>
<b>Total recettes de gestion des services</b>	<b>46 112 049,37</b>	<b>45 777 249,37</b>	<b>46 974 434,03</b>	<b>47 060 142,00</b>	<b>2,06%</b>
<b>76 Produits financiers - Intérêts négatif swap</b>	<b>75 000,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>-66,67%</b>
<b>77 Produits spécifiques</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>310 000,00</b>	<b>4 310,62</b>	<b>7,77%</b>
<b>78 Reprises sur provisions</b>	<b>10 000,00</b>	<b>30 235,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>300,00%</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES</b>	<b>46 201 049,37</b>	<b>45 901 484,37</b>	<b>47 334 434,03</b>	<b>47 129 452,62</b>	<b>2,43</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>					
<i>042 Opérations ordre entre sections</i>	<i>3 060 000,00</i>	<i>3 060 000,00</i>	<i>3 746 431,51</i>	<i>3 468 000,00</i>	<i>13,33%</i>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>3 060 000,00</b>	<b>3 060 000,00</b>	<b>3 746 431,51</b>	<b>3 468 000,00</b>	<b>13,33%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>49 261 049,37</b>	<b>48 961 484,37</b>	<b>51 080 865,54</b>	<b>50 597 452,62</b>	<b>2,71%</b>
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté n-1</b>	<b>3 278 950,63</b>	<b>3 278 950,63</b>	<b>1 359 534,46</b>	<b>2 569 547,38</b>	<b>-21,64%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>52 540 000,00</b>	<b>52 240 435,00</b>	<b>52 440 400,00</b>	<b>53 167 000,00</b>	<b>1,19%</b>

**Annexe 3**

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>BP 2024</b>	<b>DM 2024/2</b>	<b>Convention 2025</b>	<b>BP 2025 hors reports</b>	<b>BP 2025</b>
<b>Dépenses d'équipement (c/20,21,23) de l'ANNEE N</b>	<b>13 082 467,00</b>	<b>13 881 607,00</b>	<b>10 887 168,49</b>	<b>10 412 442,83</b>	<b>13 153 100,00</b>
<b>Dep. Équipement individualisé en AP</b>	<b>5 992 920,47</b>	<b>5 672 920,47</b>	<b>5 865 416,00</b>	<b>4 755 419,79</b>	<b>6 059 216,72</b>
La Clayette 2022-2024	1 076 506,32	1 276 506,32	352 416,00	212 419,79	629 198,40
Simard 2024-2025	150 000,00	80 000,00	1 085 000,00	415 000,00	430 864,86
Digoin 2024-2029	50 000,00	50 000,00	250 000,00	10 000,00	20 794,00
Centre de formation départemental (CFD) 2024-2028	600 000,00	150 000,00	800 000,00	900 000,00	900 000,00
Centres prioritaires 2025-2027 / 2028-2030			160 000,00		
Dossier stratégique - VEHICULES 4 2021-2023	1 446 414,15	1 446 414,15		0,00	248 974,77
Dossier stratégique - VEHICULES 5 2024-2025	2 460 000,00	2 460 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 611 384,69
Tenues d'intervention 2024-2026 et 2027-2029	210 000,00	210 000,00	218 000,00	218 000,00	218 000,00
<b>Dep. Équipement hors AP</b>	<b>6 979 546,53</b>	<b>7 798 686,53</b>	<b>5 021 752,49</b>	<b>5 657 023,04</b>	<b>7 093 883,28</b>
Continuité du service - HABILLEMENT	588 836,09	588 836,09	629 000,00	606 000,00	699 783,70
Continuité du service - ARI, PMI-équipes spé-EPI, Santé	1 172 949,05	1 451 449,05	1 256 310,00	1 269 468,00	1 622 552,40
Aménagements liés à NEXIS				<b>385 000,00</b>	<b>385 000,00</b>
Continuité du service - Autres immobilisations corporelles	3 827 024,26	3 529 174,26	2 459 145,00	2 009 225,00	2 843 164,76
Continuité du service - Autres immobilisations incorporelles	541 410,87	541 410,87	500 000,00	200 000,00	356 052,38
Continuité - Autres	849 326,26	1 687 816,26	177 297,49	1 187 330,04	1 187 330,04
<b>204 Subventions d'équipements versées</b>	<b>110 000,00</b>	<b>410 000,00</b>			
<b>Dépenses financières (c/10,13,16,26,27) de l'ANNEE N</b>	<b>664 900,00</b>	<b>664 900,00</b>	<b>685 900,00</b>	<b>685 900,00</b>	<b>685 900,00</b>
<b>16 Total Capital dette à rembourser hors refinancement</b>	<b>664 900,00</b>	<b>664 900,00</b>	<b>685 900,00</b>	<b>685 900,00</b>	<b>685 900,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>13 747 367,00</b>	<b>14 546 507,00</b>	<b>11 573 068,49</b>	<b>11 098 342,83</b>	<b>13 839 000,00</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION</b>					
<i>041 - Opérations patrimoniales</i>	<i>1 583 633,00</i>	<i>2 115 523,00</i>	<i>2 100 000,00</i>	<i>2 405 000,00</i>	<i>2 405 000,00</i>
<b>OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>					
<i>040 Opérations ordre entre sections</i>	<i>3 060 000,00</i>	<i>3 060 000,00</i>	<i>3 746 431,51</i>	<i>3 468 000,00</i>	<i>3 468 000,00</i>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>	<b>4 643 633,00</b>	<b>5 175 523,00</b>	<b>5 846 431,51</b>	<b>5 873 000,00</b>	<b>5 873 000,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>18 391 000,00</b>	<b>19 722 030,00</b>	<b>17 419 500,00</b>	<b>16 971 342,83</b>	<b>19 712 000,00</b>

**Annexe 4**

<b>INVESTISSEMENT RECETTES DE L'EXERCICE</b>	BP 2024	DM 2024/2	Convention 2025	BP 2025
<b>Recettes d'équipement</b>	4 900 000,00	5 629 140,00	6 273 454,00	4 091 000,00
Subventions Pacte capacitaire		729 140,00	760 954,00	
Subventions Feder			712 500,00	591 000,00
Subvention Département - Continuité de service	4 500 000,00	4 500 000,00	4 700 000,00	3 500 000,00
Besoin de financement complémentaire CFD	400 000,00	400 000,00	100 000,00	0,00
<b>Recettes financières</b>	1 645 098,97	1 645 098,97	2 135 871,00	1 395 749,44
FCTVA 16,404%	995 455,00	995 455,00	1 478 871,00	738 749,44
Subvention Département- Capital Plans Immo I et II	637 000,00	637 000,00	657 000,00	657 000,00
<b>024 Produits de cessions des immobilisations</b>	12 643,97	12 643,97		
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	6 545 098,97	7 274 238,97	8 409 325,00	5 486 749,44
<b>OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION</b>				
<i>041 - Opérations patrimoniales</i>	1 583 633,00	2 115 523,00	2 100 000,00	2 405 000,00
<b>OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION</b>				
<i>040 Opérations ordre entre sections</i>	6 200 000,00	6 270 000,00	6 316 126,51	7 220 000,00
<i>021 Virement complémentaire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	7 783 633,00	8 385 523,00	8 416 126,51	9 625 000,00
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	14 328 731,97	15 659 761,97	16 825 451,51	15 111 749,44
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT hors 001</b>	14 328 731,97	15 659 761,97	16 825 451,51	15 111 749,44
<b>001 Solde d'exécution investissement reporté</b>	4 062 268,03	4 062 268,03	594 048,49	4 600 250,56
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	18 391 000,00	19 722 030,00	17 419 500,00	19 712 000,00

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SERVICE DEPARTEMENTAL INCENDIE & SECOURS : SDIS DE SAONE ET LOIRE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 28710001000019

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MACON ET AMENDES

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

BUDGET : SDIS DE SAONE ET LOIRE (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	36
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	37
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	39
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	42
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	47

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	49
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	50
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	54
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	55
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	56

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	58
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	59
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	60
B3.1 - Etat des provisions constituées	62
B3.2 - Etalement des provisions	64
B4 - Etat des charges transférées	65
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	66
B9 - Etat du personnel	67
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	70
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	71
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	72
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	73
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	75

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	588121

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	78.13
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	80.14
3	Dépenses d'équipement brut / population	22.37
4	Encours de dette / population (2) (3)	17.97
5	DGF / population	77.10
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	80.84
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	98.95
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	27.91
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	22.42
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	2.51

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	64 563 616,25	64 392 195,53	7 341 218,66	A1 7 169 797,94
<b>Investissement</b>	14 411 547,32	14 949 529,85	(3) 4 062 268,03	A2 4 600 250,56
<b>Fonctionnement</b>	50 152 068,93	49 442 665,68	(4) 3 278 950,63	A3 2 569 547,38

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 1 436 860,24	III + IV 0,00	B1	-1 436 860,24
<b>Investissement</b>	I 1 436 860,24	III 0,00	B2	-1 436 860,24
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	5 732 937,70
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	3 163 390,32
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	2 569 547,38

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>1 436 860,24</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	156 052,38
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	1 280 807,86
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	18 275 139,76	15 111 749,44

		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 436 860,24	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 4 600 250,56

		=	=
Total de la section d'investissement (2)		19 712 000,00	19 712 000,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	53 167 000,00	50 597 452,62

		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 569 547,38

		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		53 167 000,00	53 167 000,00

<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>72 879 000,00</b>	<b>72 879 000,00</b>
----------------------------	--	----------------------	----------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>	<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
202404/2024	EXTENSION ET RESTRUCTURATION CFD	202404	900 000,00
202101/2021	PARC VEHICULES 4	202101	248 974,77
202201/2022	PROGRAMME LA CLAYETTE	202201	629 198,40
202403/2024	RECONSTRUCTION DU CI DE SIMARD	202403	430 864,86
202405/2024	RESTRUCTURATION DU CIS DIGOIN	202405	20 794,00
202402/2024	TENUES INTERVENTION	202402	218 000,00
202401/2024	VEHICULES 5	202401	3 611 384,69
<b>TOTAL</b>			<b>6 059 216,72</b>
<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>		020	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>6 059 216,72</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>	022	<b>0,00</b>
---	-----	-------------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 304 567,19	156 052,38	1 212 894,00	1 212 894,00	1 368 946,38
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	8 832 880,81	1 280 807,86	8 354 282,50	8 354 282,50	9 635 090,36
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	2 835 019,00	0,00	2 149 063,26	2 149 063,26	2 149 063,26
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>13 082 467,00</b>	<b>1 436 860,24</b>	<b>11 716 239,76</b>	<b>11 716 239,76</b>	<b>13 153 100,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	664 900,00	0,00	685 900,00	685 900,00	685 900,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>664 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>685 900,00</b>	<b>685 900,00</b>	<b>685 900,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>13 747 367,00</b>	<b>1 436 860,24</b>	<b>12 402 139,76</b>	<b>12 402 139,76</b>	<b>13 839 000,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	3 060 000,00		3 468 000,00	3 468 000,00	3 468 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 670 523,00		2 405 000,00	2 405 000,00	2 405 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>4 730 523,00</b>		<b>5 873 000,00</b>	<b>5 873 000,00</b>	<b>5 873 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>18 477 890,00</b>	<b>1 436 860,24</b>	<b>18 275 139,76</b>	<b>18 275 139,76</b>	<b>19 712 000,00</b>
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>19 712 000,00</b>
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	4 900 000,00	0,00	4 091 000,00	4 091 000,00	4 091 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 900 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 091 000,00</b>	<b>4 091 000,00</b>	<b>4 091 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	995 455,00	0,00	738 749,44	738 749,44	738 749,44
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	637 000,00	0,00	657 000,00	657 000,00	657 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	12 643,97	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 645 098,97</b>	<b>0,00</b>	<b>1 395 749,44</b>	<b>1 395 749,44</b>	<b>1 395 749,44</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>6 545 098,97</b>	<b>0,00</b>	<b>5 486 749,44</b>	<b>5 486 749,44</b>	<b>5 486 749,44</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	6 200 000,00		7 220 000,00	7 220 000,00	7 220 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 670 523,00		2 405 000,00	2 405 000,00	2 405 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>7 870 523,00</b>		<b>9 625 000,00</b>	<b>9 625 000,00</b>	<b>9 625 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>14 415 621,97</b>	<b>0,00</b>	<b>15 111 749,44</b>	<b>15 111 749,44</b>	<b>15 111 749,44</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>4 600 250,56</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>19 712 000,00</b>
---	----------------------

#### Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>3 752 000,00</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	7 766 080,00	0,00	7 641 000,00	7 641 000,00	7 641 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	35 950 000,00	0,00	37 144 000,00	37 144 000,00	37 144 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 222 920,00	0,00	775 000,00	775 000,00	775 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>45 939 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 560 000,00</b>	<b>45 560 000,00</b>	<b>45 560 000,00</b>
66	Charges financières	388 000,00	0,00	367 000,00	367 000,00	367 000,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>46 340 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 947 000,00</b>	<b>45 947 000,00</b>	<b>45 947 000,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	6 200 000,00		7 220 000,00	7 220 000,00	7 220 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>6 200 000,00</b>		<b>7 220 000,00</b>	<b>7 220 000,00</b>	<b>7 220 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>52 540 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 167 000,00</b>	<b>53 167 000,00</b>	<b>53 167 000,00</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>53 167 000,00</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	475 000,00	0,00	612 000,00	612 000,00	612 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	798 100,00	0,00	969 742,00	969 742,00	969 742,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	44 531 822,00	0,00	45 342 000,00	45 342 000,00	45 342 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	307 127,37	0,00	136 400,00	136 400,00	136 400,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>46 112 049,37</b>	<b>0,00</b>	<b>47 060 142,00</b>	<b>47 060 142,00</b>	<b>47 060 142,00</b>
76	Produits financiers	75 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
77	Produits spécifiques (3)	4 000,00	0,00	4 310,62	4 310,62	4 310,62
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	10 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>46 201 049,37</b>	<b>0,00</b>	<b>47 129 452,62</b>	<b>47 129 452,62</b>	<b>47 129 452,62</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	3 060 000,00		3 468 000,00	3 468 000,00	3 468 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 060 000,00</b>		<b>3 468 000,00</b>	<b>3 468 000,00</b>	<b>3 468 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>49 261 049,37</b>	<b>0,00</b>	<b>50 597 452,62</b>	<b>50 597 452,62</b>	<b>50 597 452,62</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>2 569 547,38</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>53 167 000,00</b>
--	----------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>3 752 000,00</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	1 475 796,92	1 475 796,92
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	685 900,00	0,00	685 900,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	6 059 216,72		6 059 216,72
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	398 152,38	0,00	398 152,38
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	6 695 730,90	2 405 000,00	9 100 730,90
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		1 992 203,08	1 992 203,08
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>13 839 000,00</b>	<b>5 873 000,00</b>	<b>19 712 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>19 712 000,00</b>
---	----------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	7 641 000,00		7 641 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	37 144 000,00		37 144 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	775 000,00	0,00	775 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	367 000,00	0,00	367 000,00
67	Charges spécifiques (9)	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	10 000,00	7 220 000,00	7 230 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>45 947 000,00</b>	<b>7 220 000,00</b>	<b>53 167 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>53 167 000,00</b>
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	738 749,44	0,00	738 749,44
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	4 748 000,00	0,00	4 748 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	2 405 000,00	2 405 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		7 220 000,00	7 220 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>5 486 749,44</b>	<b>9 625 000,00</b>	<b>15 111 749,44</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>4 600 250,56</b>
--	---------------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>19 712 000,00</b>
---	----------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	612 000,00		612 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	969 742,00		969 742,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	45 342 000,00		45 342 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	136 400,00	0,00	136 400,00
76	Produits financiers	25 000,00	0,00	25 000,00
77	Produits spécifiques (8)	4 310,62	3 468 000,00	3 472 310,62
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	40 000,00	0,00	40 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>47 129 452,62</b>	<b>3 468 000,00</b>	<b>50 597 452,62</b>

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>			<b>2 569 547,38</b>
			=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>53 167 000,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>18 477 890,00</b>	<b>1 436 860,24</b>	<b>6 059 216,72</b>	<b>18 275 139,76</b>	<b>18 275 139,76</b>	<b>6 059 216,72</b>	<b>12 215 923,04</b>	<b>19 712 000,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	547 410,87	156 052,38	0,00	242 100,00	242 100,00	0,00	242 100,00	398 152,38
204	Subventions d'équipement versées (9)	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 282 135,66	1 280 807,86	0,00	5 414 923,04	5 414 923,04	0,00	5 414 923,04	6 695 730,90
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	6 142 920,47	0,00	6 059 216,72	6 059 216,72	6 059 216,72	6 059 216,72	0,00	6 059 216,72
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>13 082 467,00</b>	<b>1 436 860,24</b>	<b>6 059 216,72</b>	<b>11 716 239,76</b>	<b>11 716 239,76</b>	<b>6 059 216,72</b>	<b>5 657 023,04</b>	<b>13 153 100,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	664 900,00	0,00		685 900,00	685 900,00		685 900,00	685 900,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>664 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>685 900,00</b>	<b>685 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>685 900,00</b>	<b>685 900,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>13 747 367,00</b>	<b>1 436 860,24</b>	<b>6 059 216,72</b>	<b>12 402 139,76</b>	<b>12 402 139,76</b>	<b>6 059 216,72</b>	<b>6 342 923,04</b>	<b>13 839 000,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	3 060 000,00			3 468 000,00	3 468 000,00		3 468 000,00	3 468 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 670 523,00			2 405 000,00	2 405 000,00		2 405 000,00	2 405 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>4 730 523,00</b>			<b>5 873 000,00</b>	<b>5 873 000,00</b>		<b>5 873 000,00</b>	<b>5 873 000,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>19 712 000,00</b>
---	----------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

## RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>14 415 621,97</b>	<b>0,00</b>	<b>15 111 749,44</b>	<b>15 111 749,44</b>	<b>15 111 749,44</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 900 000,00	0,00	4 091 000,00	4 091 000,00	4 091 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 900 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 091 000,00</b>	<b>4 091 000,00</b>	<b>4 091 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	995 455,00	0,00	738 749,44	738 749,44	738 749,44
138	Autres subventions invest. non transf.	637 000,00	0,00	657 000,00	657 000,00	657 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	12 643,97	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 645 098,97</b>	<b>0,00</b>	<b>1 395 749,44</b>	<b>1 395 749,44</b>	<b>1 395 749,44</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>6 545 098,97</b>	<b>0,00</b>	<b>5 486 749,44</b>	<b>5 486 749,44</b>	<b>5 486 749,44</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	6 200 000,00		7 220 000,00	7 220 000,00	7 220 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	1 670 523,00		2 405 000,00	2 405 000,00	2 405 000,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>7 870 523,00</b>		<b>9 625 000,00</b>	<b>9 625 000,00</b>	<b>9 625 000,00</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>4 600 250,56</b>
---	---------------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>19 712 000,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>18 477 890,00</b>	<b>1 436 860,24</b>	<b>6 059 216,72</b>	<b>18 275 139,76</b>	<b>18 275 139,76</b>	<b>6 059 216,72</b>	<b>12 215 923,04</b>	<b>19 712 000,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	547 410,87	156 052,38	0,00	242 100,00	242 100,00	0,00	242 100,00	398 152,38
2031	Frais d'études	228 400,01	86 697,60		113 600,00	113 600,00	0,00	113 600,00	200 297,60
2033	Frais d'insertion	16 490,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2051	Concessions, droits similaires	302 520,86	69 354,78		118 500,00	118 500,00	0,00	118 500,00	187 854,78
204	Subventions d'équipement versées (9)	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	110 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 282 135,66	1 280 807,86	0,00	5 414 923,04	5 414 923,04	0,00	5 414 923,04	6 695 730,90
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
21311	Bâtiments administratifs	369 614,95	127 976,76		699 895,00	699 895,00	0,00	699 895,00	827 871,76
21315	Centres d'incendie et de secours	312 129,02	98 933,16		507 502,00	507 502,00	0,00	507 502,00	606 435,16
21538	Autres réseaux	54 470,00	0,00		63 000,00	63 000,00	0,00	63 000,00	63 000,00
21561	Matériel roulant	100 573,50	41 160,00		104 590,00	104 590,00	0,00	104 590,00	145 750,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	2 626 813,74	518 752,04		2 130 528,00	2 130 528,00	0,00	2 130 528,00	2 649 280,04
21578	Autre matériel technique	40 095,75	15 854,28		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	39 854,28
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	632 342,02	24 912,85		239 275,00	239 275,00	0,00	239 275,00	264 187,85
217315	Centres d'incendie et de secours	164 063,95	43 411,00		79 776,00	79 776,00	0,00	79 776,00	123 187,00
2181	Install. générales, agencements	7 184,00	129 139,50		2 827,00	2 827,00	0,00	2 827,00	131 966,50
21838	Autre matériel informatique	591 362,95	12 740,19		260 300,00	260 300,00	0,00	260 300,00	273 040,19
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	354 967,02	17 705,12		10 250,00	10 250,00	0,00	10 250,00	27 955,12
2185	Matériel de téléphonie	284 380,78	224 039,26		47 000,00	47 000,00	0,00	47 000,00	271 039,26
2188	Autres immobilisations corporelles	744 137,98	26 183,70		1 244 980,04	1 244 980,04	0,00	1 244 980,04	1 271 163,74
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	6 142 920,47	0,00	6 059 216,72	6 059 216,72	6 059 216,72	6 059 216,72	0,00	6 059 216,72
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>13 082 467,00</b>	<b>1 436 860,24</b>	<b>6 059 216,72</b>	<b>11 716 239,76</b>	<b>11 716 239,76</b>	<b>6 059 216,72</b>	<b>5 657 023,04</b>	<b>13 153 100,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	664 900,00	0,00		685 900,00	685 900,00		685 900,00	685 900,00
1641	Emprunts en euros	664 900,00	0,00		685 900,00	685 900,00		685 900,00	685 900,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>664 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>685 900,00</b>	<b>685 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>685 900,00</b>	<b>685 900,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>13 747 367,00</b>	<b>1 436 860,24</b>	<b>6 059 216,72</b>	<b>12 402 139,76</b>	<b>12 402 139,76</b>	<b>6 059 216,72</b>	<b>6 342 923,04</b>	<b>13 839 000,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	3 060 000,00			3 468 000,00	3 468 000,00		3 468 000,00	3 468 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	3 060 000,00			3 468 000,00	3 468 000,00		3 468 000,00	3 468 000,00
13912	Subv. transf. Régions	0,00			100 867,16	100 867,16		100 867,16	100 867,16
13913	Subv. transf. Départements	1 241 445,00			1 319 236,18	1 319 236,18		1 319 236,18	1 319 236,18
139148	Subv. transf. Autres communes	0,00			14 544,57	14 544,57		14 544,57	14 544,57
139314	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	0,00			41 149,01	41 149,01		41 149,01	41 149,01

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
198	Neutralisation des amortissements	1 818 555,00			1 992 203,08	1 992 203,08		1 992 203,08	1 992 203,08
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	1 670 523,00			2 405 000,00	2 405 000,00		2 405 000,00	2 405 000,00
204412	Sub nat org pub - Bât. et installations	60,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21315	Centres d'incendie et de secours	24 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21561	Matériel roulant	1 565 670,00			2 405 000,00	2 405 000,00		2 405 000,00	2 405 000,00
2313	Constructions	80 793,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>4 730 523,00</b>			<b>5 873 000,00</b>	<b>5 873 000,00</b>		<b>5 873 000,00</b>	<b>5 873 000,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
202101	PARC VEHICULES 4	202101	6 995 814,69	0,00	248 974,77	248 974,77	248 974,77	0,00
202201	LA CLAYETTE	202201	889 801,60	0,00	629 198,40	629 198,40	629 198,40	0,00
202401	VEHICULES 5	202401	1 701 003,03	0,00	3 611 384,69	3 611 384,69	3 611 384,69	0,00
202402	TENUES INTERVENTION	202402	209 792,92	0,00	218 000,00	218 000,00	218 000,00	0,00
202403	RECONSTRUCTION CI SIMARD	202403	5 644,80	0,00	430 864,86	430 864,86	430 864,86	0,00
202404	EXTENSION ET RESTRUCTURATION CFD	202404	2 230,56	0,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00	0,00
202405	RESTRUCTURATION CIS DIGOIN	202405	19 650,00	0,00	20 794,00	20 794,00	20 794,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>9 823 937,60</b>	<b>0,00</b>	<b>6 059 216,72</b>	<b>6 059 216,72</b>	<b>6 059 216,72</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202101  
LIBELLE : PARC VEHICULES 4  
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 202101

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		7 244 789,46	6 995 814,69	a 0,00	248 974,77	b 248 974,77
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 404 279,37	3 155 304,60	0,00	248 974,77	248 974,77
21561	Matériel roulant	3 388 209,83	3 139 235,06	0,00	248 974,77	248 974,77
21568	Autre matériel, outillage incendie	16 069,54	16 069,54	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 840 510,09	3 840 510,09	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	3 840 510,09	3 840 510,09	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-248 974,77</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202201**  
**LIBELLE : LA CLAYETTE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 202201**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>1 520 000,00</b>	<b>889 801,60</b>	<b>a</b> 0,00	<b>629 198,40</b>	<b>b</b> 629 198,40
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	76 729,44	76 729,44	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	76 729,44	76 729,44	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 413 270,56	813 072,16	0,00	599 198,40	599 198,40
2313	Constructions	1 405 910,66	805 712,26	0,00	599 198,40	599 198,40
238	Avances commandes immo corporelles	7 359,90	7 359,90	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b> 0,00	<b>0,00</b>	<b>d</b> 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-629 198,40</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202401**  
**LIBELLE : VEHICULES 5**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 202401**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		8 387 387,72	1 701 003,03	a	3 611 384,69	b	3 611 384,69
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	5 804 685,58	287 300,89	0,00	2 442 384,69	2 442 384,69	
21561	Matériel roulant	5 804 685,58	287 300,89	0,00	2 442 384,69	2 442 384,69	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 582 702,14	1 413 702,14	0,00	1 169 000,00	1 169 000,00	
238	Avances commandes immo corporelles	2 582 702,14	1 413 702,14	0,00	1 169 000,00	1 169 000,00	

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-3 611 384,69</b>
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202402**  
**LIBELLE : TENUES INTERVENTION**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 202402**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		654 000,00	209 792,92	a 0,00	218 000,00	b 218 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	654 000,00	209 792,92	0,00	218 000,00	218 000,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	654 000,00	209 792,92	0,00	218 000,00	218 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-218 000,00</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202403**  
**LIBELLE : RECONSTRUCTION CI SIMARD**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 202403**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		1 200 000,00	5 644,80	a 0,00	430 864,86	b 430 864,86
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	55 644,80	5 644,80	0,00	50 000,00	50 000,00
2031	Frais d'études	55 644,80	5 644,80	0,00	50 000,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 114 355,20	0,00	0,00	380 864,86	380 864,86
2313	Constructions	1 089 355,20	0,00	0,00	355 864,86	355 864,86
238	Avances commandes immo corporelles	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-430 864,86</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202404**  
**LIBELLE : EXTENSION ET RESTRUCTURATION CFD**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 202404**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		11 600 000,00	2 230,56	a 0,00	900 000,00	b 900 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 057 230,56	2 230,56	0,00	900 000,00	900 000,00
2031	Frais d'études	1 057 230,56	2 230,56	0,00	900 000,00	900 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	10 542 769,44	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	10 277 769,44	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	265 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-900 000,00</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202405**  
**LIBELLE : RESTRUCTURATION CIS DIGOIN**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 202405**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		4 500 000,00	19 650,00	a	20 794,00	b	20 794,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	390 444,00	19 650,00	0,00	20 794,00		20 794,00
2031	Frais d'études	390 444,00	19 650,00	0,00	20 794,00		20 794,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	75 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	75 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	4 034 556,00	0,00	0,00	0,00		0,00
2313	Constructions	3 909 556,00	0,00	0,00	0,00		0,00
238	Avances commandes immo corporelles	125 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-20 794,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET Test encodage</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>14 415 621,97</b>	<b>0,00</b>	<b>15 111 749,44</b>	<b>15 111 749,44</b>	<b>15 111 749,44</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 900 000,00	0,00	4 091 000,00	4 091 000,00	4 091 000,00
1313	Subv. transf. Départements	4 900 000,00	0,00	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	591 000,00	591 000,00	591 000,00
13314	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 900 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 091 000,00</b>	<b>4 091 000,00</b>	<b>4 091 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	995 455,00	0,00	738 749,44	738 749,44	738 749,44
10222	FCTVA	995 455,00	0,00	738 749,44	738 749,44	738 749,44
138	Autres subventions invest. non transf.	637 000,00	0,00	657 000,00	657 000,00	657 000,00
1383	Subv non transf Départements	637 000,00	0,00	657 000,00	657 000,00	657 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	12 643,97	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 645 098,97</b>	<b>0,00</b>	<b>1 395 749,44</b>	<b>1 395 749,44</b>	<b>1 395 749,44</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>6 545 098,97</b>	<b>0,00</b>	<b>5 486 749,44</b>	<b>5 486 749,44</b>	<b>5 486 749,44</b>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	6 200 000,00		7 220 000,00	7 220 000,00	7 220 000,00
192	<i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	<i>Frais d'études</i>	33 830,00		120 664,52	120 664,52	120 664,52
28033	<i>Frais d'insertion</i>	0,00		1 296,00	1 296,00	1 296,00
2804111	<i>Subv. Etat : Bien mobilier, matériel</i>	38 000,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	0,00		72 000,00	72 000,00	72 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
2805	Licences, logiciels, droits similaires	329 666,97		326 852,06	326 852,06	326 852,06
281311	Bâtiments administratifs	223 442,37		253 179,34	253 179,34	253 179,34
281315	Centres d'incendie et de secours	965 581,25		1 106 202,93	1 106 202,93	1 106 202,93
281535	Réseaux de transmission	97 612,02		62 041,00	62 041,00	62 041,00
281538	Autres réseaux	0,00		9 642,00	9 642,00	9 642,00
281561	Matériel roulant	1 956 727,57		1 932 689,95	1 932 689,95	1 932 689,95
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 290 915,77		1 548 189,08	1 548 189,08	1 548 189,08
281578	Autre matériel technique	21 128,03		28 395,37	28 395,37	28 395,37
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	89 401,28		125 864,32	125 864,32	125 864,32
2817315	Centres d'incendie et de secours	629 531,11		632 820,81	632 820,81	632 820,81
28181	Installations générales, aménagt divers	3 791,77		13 775,77	13 775,77	13 775,77
281828	Autres matériels de transport	4 129,00		4 129,00	4 129,00	4 129,00
281838	Autre matériel informatique	395 623,77		617 267,72	617 267,72	617 267,72
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	74 633,95		140 953,45	140 953,45	140 953,45
28185	Matériel de téléphonie	8 486,36		18 615,63	18 615,63	18 615,63
28188	Autres immo. corporelles	37 498,78		85 421,05	85 421,05	85 421,05
041	Opérations patrimoniales (9)	1 670 523,00		2 405 000,00	2 405 000,00	2 405 000,00
2031	Frais d'études	79 250,00		0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	7 580,00		0,00	0,00	0,00
21315	Centres d'incendie et de secours	60,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	1 583 633,00		2 405 000,00	2 405 000,00	2 405 000,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>7 870 523,00</b>		<b>9 625 000,00</b>	<b>9 625 000,00</b>	<b>9 625 000,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>52 540 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 167 000,00</b>	<b>53 167 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 167 000,00</b>	<b>53 167 000,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	7 766 080,00	0,00	0,00	7 641 000,00	7 641 000,00	0,00	7 641 000,00	7 641 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	35 950 000,00	0,00		37 144 000,00	37 144 000,00		37 144 000,00	37 144 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 222 920,00	0,00	0,00	775 000,00	775 000,00	0,00	775 000,00	775 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>45 939 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 560 000,00</b>	<b>45 560 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 560 000,00</b>	<b>45 560 000,00</b>
66	Charges financières	388 000,00	0,00		367 000,00	367 000,00		367 000,00	367 000,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>401 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>387 000,00</b>	<b>387 000,00</b>		<b>387 000,00</b>	<b>387 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>46 340 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 947 000,00</b>	<b>45 947 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 947 000,00</b>	<b>45 947 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	6 200 000,00			7 220 000,00	7 220 000,00		7 220 000,00	7 220 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>6 200 000,00</b>			<b>7 220 000,00</b>	<b>7 220 000,00</b>		<b>7 220 000,00</b>	<b>7 220 000,00</b>

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

53 167 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>49 261 049,37</b>	<b>0,00</b>	<b>50 597 452,62</b>	<b>50 597 452,62</b>	<b>50 597 452,62</b>
013	Atténuations de charges (2)	475 000,00	0,00	612 000,00	612 000,00	612 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	798 100,00	0,00	969 742,00	969 742,00	969 742,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	44 531 822,00	0,00	45 342 000,00	45 342 000,00	45 342 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	307 127,37	0,00	136 400,00	136 400,00	136 400,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>46 112 049,37</b>	<b>0,00</b>	<b>47 060 142,00</b>	<b>47 060 142,00</b>	<b>47 060 142,00</b>
76	Produits financiers	75 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
77	Produits spécifiques (2)	4 000,00	0,00	4 310,62	4 310,62	4 310,62
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	10 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>89 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 310,62</b>	<b>69 310,62</b>	<b>69 310,62</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>46 201 049,37</b>	<b>0,00</b>	<b>47 129 452,62</b>	<b>47 129 452,62</b>	<b>47 129 452,62</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	3 060 000,00	0,00	3 468 000,00	3 468 000,00	3 468 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>3 060 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 468 000,00</b>	<b>3 468 000,00</b>	<b>3 468 000,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>2 569 547,38</b>
--	---------------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>53 167 000,00</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>52 540 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 167 000,00</b>	<b>53 167 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 167 000,00</b>	<b>53 167 000,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	7 766 080,00	0,00	0,00	7 641 000,00	7 641 000,00	0,00	7 641 000,00	7 641 000,00
60611	Eau et assainissement	75 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
60612	Energie - Electricité	958 000,00	0,00		1 072 000,00	1 072 000,00	0,00	1 072 000,00	1 072 000,00
60613	Chauffage urbain	155 000,00	0,00		140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00
60621	Combustibles	26 000,00	0,00		26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00
60622	Carburants	862 950,00	0,00		845 140,00	845 140,00	0,00	845 140,00	845 140,00
60623	Alimentation	27 500,00	0,00		28 770,00	28 770,00	0,00	28 770,00	28 770,00
60628	Autres fournitures non stockées	267 290,00	0,00		239 330,00	239 330,00	0,00	239 330,00	239 330,00
60631	Fournitures d'entretien	40 750,00	0,00		36 800,00	36 800,00	0,00	36 800,00	36 800,00
60632	Fournitures de petit équipement	314 350,00	0,00		295 355,00	295 355,00	0,00	295 355,00	295 355,00
60636	Habillement et vêtements de travail	63 150,00	0,00		88 135,00	88 135,00	0,00	88 135,00	88 135,00
6064	Fournitures administratives	49 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
60661	Médicaments	17 500,00	0,00		29 000,00	29 000,00	0,00	29 000,00	29 000,00
60662	Vaccins et sérums	10 500,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	33 000,00	0,00		36 500,00	36 500,00	0,00	36 500,00	36 500,00
6068	Autres matières et fournitures	219 100,00	0,00		232 200,00	232 200,00	0,00	232 200,00	232 200,00
611	Contrats de prestations de services	104 650,00	0,00		179 200,00	179 200,00	0,00	179 200,00	179 200,00
6132	Locations immobilières	109 522,00	0,00		108 800,00	108 800,00	0,00	108 800,00	108 800,00
61351	Matériel roulant	8 175,00	0,00		11 230,00	11 230,00	0,00	11 230,00	11 230,00
61358	Autres	19 423,00	0,00		39 150,00	39 150,00	0,00	39 150,00	39 150,00
614	Charges locatives et de copropriété	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
61521	Entretien terrains	54 200,00	0,00		55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	288 335,00	0,00		313 300,00	313 300,00	0,00	313 300,00	313 300,00
61551	Entretien matériel roulant	593 000,00	0,00		541 300,00	541 300,00	0,00	541 300,00	541 300,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	174 350,00	0,00		226 715,00	226 715,00	0,00	226 715,00	226 715,00
6156	Maintenance	994 162,00	0,00		811 890,00	811 890,00	0,00	811 890,00	811 890,00
6161	Multirisques	28 611,38	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	14 348,06	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
6168	Autres primes d'assurance	268 540,56	0,00		322 500,00	322 500,00	0,00	322 500,00	322 500,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6182	Documentation générale et technique	11 000,00	0,00		12 200,00	12 200,00	0,00	12 200,00	12 200,00
6184	Versements à des organismes de formation	371 050,00	0,00		383 480,00	383 480,00	0,00	383 480,00	383 480,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	859 705,00	0,00		627 305,00	627 305,00	0,00	627 305,00	627 305,00
62268	Autres honoraires, conseils	5 641,00	0,00		5 250,00	5 250,00	0,00	5 250,00	5 250,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
6231	Annonces et insertions	9 700,00	0,00		9 700,00	9 700,00	0,00	9 700,00	9 700,00
6232	Fêtes et cérémonies	10 300,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
6234	Réceptions	19 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6236	Catalogues et imprimés	20 390,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6238	Divers	11 810,00	0,00		8 190,00	8 190,00	0,00	8 190,00	8 190,00
6241	Transports de biens	3 150,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6248	Divers	44 200,00	0,00		45 610,00	45 610,00	0,00	45 610,00	45 610,00
6251	Voyages, déplacements et missions	47 000,00	0,00		63 000,00	63 000,00	0,00	63 000,00	63 000,00
6255	Frais de déménagement	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	21 002,00	0,00		23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
6262	Frais de télécommunications	282 500,00	0,00		291 100,00	291 100,00	0,00	291 100,00	291 100,00
627	Services bancaires et assimilés	10,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 500,00	0,00		11 800,00	11 800,00	0,00	11 800,00	11 800,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	214 000,00	0,00		188 000,00	188 000,00	0,00	188 000,00	188 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	17 715,00	0,00		19 700,00	19 700,00	0,00	19 700,00	19 700,00
63512	Taxes foncières	2 700,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
63513	Autres impôts locaux	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	300,00	0,00		350,00	350,00	0,00	350,00	350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	35 950 000,00	0,00		37 144 000,00	37 144 000,00		37 144 000,00	37 144 000,00
6218	Autre personnel extérieur	57 200,00	0,00		58 600,00	58 600,00		58 600,00	58 600,00
6331	Versement mobilité	76 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00		80 000,00	80 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	60 000,00	0,00		62 000,00	62 000,00		62 000,00	62 000,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	42 000,00	0,00		42 000,00	42 000,00		42 000,00	42 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	250 000,00	0,00		255 000,00	255 000,00		255 000,00	255 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	11 614 000,00	0,00		11 704 600,00	11 704 600,00		11 704 600,00	11 704 600,00
64112	SFT, indemnité de résidence	240 000,00	0,00		245 000,00	245 000,00		245 000,00	245 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
64113	NBI	133 000,00	0,00		135 000,00	135 000,00		135 000,00	135 000,00
64118	Autres indemnités	8 484 800,00	0,00		8 669 800,00	8 669 800,00		8 669 800,00	8 669 800,00
64131	Rémunérations	226 400,00	0,00		272 400,00	272 400,00		272 400,00	272 400,00
64132	SFT, indemnité de résidence	3 600,00	0,00		3 600,00	3 600,00		3 600,00	3 600,00
64138	Primes et autres indemnités	100 000,00	0,00		110 000,00	110 000,00		110 000,00	110 000,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	5 606 500,00	0,00		5 867 500,00	5 867 500,00		5 867 500,00	5 867 500,00
6417	Rémunérations des apprentis	16 000,00	0,00		32 000,00	32 000,00		32 000,00	32 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 945 000,00	0,00		1 945 000,00	1 945 000,00		1 945 000,00	1 945 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	4 592 000,00	0,00		5 068 000,00	5 068 000,00		5 068 000,00	5 068 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	17 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00		17 000,00	17 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	120 000,00	0,00		132 000,00	132 000,00		132 000,00	132 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	314 000,00	0,00		349 000,00	349 000,00		349 000,00	349 000,00
646	Allocation de vétérance	1 341 000,00	0,00		1 326 000,00	1 326 000,00		1 326 000,00	1 326 000,00
6471	Presta. versées pour le compte du FNAL	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	25 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	124 000,00	0,00		124 000,00	124 000,00		124 000,00	124 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	31 000,00	0,00		29 000,00	29 000,00		29 000,00	29 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	453 500,00	0,00		561 500,00	561 500,00		561 500,00	561 500,00
6484	Congé pour difficulté opérationnelle	0,00	0,00		21 000,00	21 000,00		21 000,00	21 000,00
6488	Autres	78 000,00	0,00		34 000,00	34 000,00		34 000,00	34 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	2 222 920,00	0,00	0,00	775 000,00	775 000,00	0,00	775 000,00	775 000,00
651123	Aides au titre du FDPH	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65311	Indemnités de fonction	37 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65313	Cotisations de retraite	1 800,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	3 200,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	109 000,00	0,00		109 000,00	109 000,00	0,00	109 000,00	109 000,00
65818	Autres	289 580,00	0,00		207 025,00	207 025,00	0,00	207 025,00	207 025,00
6583	Pénalités sur marchés	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65888	Autres	1 773 340,00	0,00		401 675,00	401 675,00	0,00	401 675,00	401 675,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>45 939 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 560 000,00</b>	<b>45 560 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 560 000,00</b>	<b>45 560 000,00</b>
66	Charges financières	388 000,00	0,00		367 000,00	367 000,00		367 000,00	367 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	388 000,00	0,00		367 000,00	367 000,00		367 000,00	367 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	3 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>401 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>387 000,00</b>	<b>387 000,00</b>		<b>387 000,00</b>	<b>387 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>46 340 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 947 000,00</b>	<b>45 947 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 947 000,00</b>	<b>45 947 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	6 200 000,00			7 220 000,00	7 220 000,00		7 220 000,00	7 220 000,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	6 200 000,00			7 220 000,00	7 220 000,00		7 220 000,00	7 220 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>6 200 000,00</b>			<b>7 220 000,00</b>	<b>7 220 000,00</b>		<b>7 220 000,00</b>	<b>7 220 000,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice

24 022,10

Montant des ICNE de l'exercice N-1	52 853,28
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>49 261 049,37</b>	<b>0,00</b>	<b>50 597 452,62</b>	<b>50 597 452,62</b>	<b>50 597 452,62</b>
013	Atténuations de charges (3)	475 000,00	0,00	612 000,00	612 000,00	612 000,00
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	0,00	238 000,00	238 000,00	238 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	470 000,00	0,00	204 000,00	204 000,00	204 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	5 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00	170 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	798 100,00	0,00	969 742,00	969 742,00	969 742,00
70685	Inter. soumi. factur.(art L1424-42 CGCT)	70 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
706888	Autres	560 000,00	0,00	660 000,00	660 000,00	660 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	108 700,00	0,00	111 366,00	111 366,00	111 366,00
70878	Remb. frais par des tiers	59 400,00	0,00	98 376,00	98 376,00	98 376,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	44 531 822,00	0,00	45 342 000,00	45 342 000,00	45 342 000,00
744	FCTVA	36 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	21 285 000,00	0,00	21 645 000,00	21 645 000,00	21 645 000,00
74748	Participation autres communes	9 457 515,00	0,00	9 652 200,00	9 652 200,00	9 652 200,00
74758	Participation autres groupements	13 505 307,00	0,00	13 769 800,00	13 769 800,00	13 769 800,00
747888	Autres	248 000,00	0,00	248 000,00	248 000,00	248 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	307 127,37	0,00	136 400,00	136 400,00	136 400,00
752	Revenus des immeubles	400,00	0,00	400,00	400,00	400,00
755	Dédits et pénalités perçus	6 727,37	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
75888	Autres	300 000,00	0,00	135 000,00	135 000,00	135 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>46 112 049,37</b>	<b>0,00</b>	<b>47 060 142,00</b>	<b>47 060 142,00</b>	<b>47 060 142,00</b>
76	Produits financiers	75 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
7688	Autres	75 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
77	Produits spécifiques (3)	4 000,00	0,00	4 310,62	4 310,62	4 310,62
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	4 000,00	0,00	4 310,62	4 310,62	4 310,62

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	10 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	10 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>46 201 049,37</b>	<b>0,00</b>	<b>47 129 452,62</b>	<b>47 129 452,62</b>	<b>47 129 452,62</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	3 060 000,00		3 468 000,00	3 468 000,00	3 468 000,00
77681	Neutralisation des amortissements	1 818 555,00		1 992 203,08	1 992 203,08	1 992 203,08
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	1 241 445,00		1 475 796,92	1 475 796,92	1 475 796,92
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>3 060 000,00</b>		<b>3 468 000,00</b>	<b>3 468 000,00</b>	<b>3 468 000,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					19 170 000,00									
<b>1641 Emprunts en euros (total)</b>					19 170 000,00									
SDIS 2006-002/1	SFIL CAFFIL	29/12/2006	29/12/2006	01/05/2007	8 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.0395 sur Euribor 3M) + 0.0395	3,760	3,870	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2006-002/2	DEXIA CL	15/10/2007	15/10/2007	01/11/2008	1 600 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.0495)-Floor -0.0495 sur TAM(Postfixé)	4,250	4,320	EUR	A	P	O	A-1
SDIS 2007-003 T1	CAISSE D'EPARGNE	25/12/2007	25/12/2007	25/12/2008	3 800 000,00	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	4,510	EUR	A	C	O	A-1
SDIS 2008-002	CAISSE D'EPARGNE	25/10/2000	25/10/2008	25/01/2009	1 738 000,00	F	Taux fixe à 4.77 %	4,770	4,860	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2010-001	CREDIT AGRICOLE	02/12/2010	15/12/2010	15/04/2011	776 000,00	F	Taux fixe à 3.55 %	3,550	3,600	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2011-001	CREDIT AGRICOLE	02/12/2010	25/02/2011	25/05/2011	930 000,00	F	Taux fixe à 3.55 %	3,550	3,600	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2011-002	CAISSE D'EPARGNE	13/12/2011	23/12/2011	25/03/2012	600 000,00	F	Taux fixe à 5.2 %	5,200	5,300	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2011-003	CREDIT AGRICOLE	13/12/2011	23/12/2011	20/03/2012	600 000,00	F	Taux fixe à 4.99 %	4,990	5,080	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2013-002	SFIL CAFFIL	03/12/2013	03/12/2013	01/11/2014	426 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 1.68	1,910	1,950	EUR	T	C	O	A-1
SDIS 2015-001	SFIL CAFFIL	13/10/2015	29/08/2016	01/09/2017	700 000,00	V	(Euribor 12M + 0.75)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,850	0,860	EUR	A	P	O	A-1
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>					0,00									
<b>16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)</b>					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>19 170 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		4 358 026,30		10 567 648,43					685 243,91	453 443,23	113 957,67	38 455,73
1641 Emprunts en euros (total)		4 358 026,30		10 567 648,43					685 243,91	453 443,23	113 957,67	38 455,73
SDIS 2006-002/1	O	4 358 026,30	A-1	4 358 026,30	12,08	F	Taux fixe à 1.94 %	1,980	285 903,86	199 713,03	113 957,67	13 502,48
SDIS 2006-002/2	N	0,00	A-1	917 830,43	12,83	V	(TAM(Postfixé) + 0.0495)-Floor -0.0495 sur TAM(Postfixé)	2,750	55 589,95	25 200,98	0,00	2 972,14
SDIS 2007-003 T1	N	0,00	A-1	1 646 666,61	12,98	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	126 666,67	74 264,66	0,00	952,11
SDIS 2008-002	N	0,00	A-1	1 111 037,57	13,82	F	Taux fixe à 4.77 %	4,860	57 258,36	51 982,40	0,00	9 075,68
SDIS 2010-001	N	0,00	A-1	518 701,21	16,04	F	Taux fixe à 3.55 %	3,600	24 048,86	18 096,10	0,00	3 658,37
SDIS 2011-001	N	0,00	A-1	621 639,72	16,15	F	Taux fixe à 3.55 %	3,600	28 821,41	21 687,35	0,00	2 046,05
SDIS 2011-002	N	0,00	A-1	382 288,61	11,98	F	Taux fixe à 5.2 %	5,300	23 600,33	19 423,75	0,00	259,05
SDIS 2011-003	N	0,00	A-1	378 710,86	11,97	F	Taux fixe à 4.99 %	5,080	23 677,01	18 459,19	0,00	492,12
SDIS 2013-002	N	0,00	A-1	134 900,00	4,58	V	(Euribor 3M + 1.53)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,740	28 400,00	5 142,07	0,00	640,38
SDIS 2015-001	N	0,00	A-1	497 847,12	11,67	V	(Euribor 12M + 0.75)-Floor 0 sur Euribor 12M	3,910	31 277,46	19 473,70	0,00	4 857,35
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>4 358 026,30</b>		<b>10 567 648,43</b>					<b>685 243,91</b>	<b>453 443,23</b>	<b>113 957,67</b>	<b>38 455,73</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

### B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque de taux le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	10	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	10 567 648,43	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>		4 358 026,30					4 358 026,30				0,00	0,00	0,00
Swap MX 761 72V	SDIS 2006-002/1	4 358 026,30	01/02/2037	CREDIT MUTUEL ARKEA	swap	taux	4 358 026,30	01/02/2013	01/02/2037		0,00	0,00	0,00
<b>Taux variable simple (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux complexe (total) (2)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		4 358 026,30					4 358 026,30				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						1 428 848,38	276 523,52		
Swap MX 761 72V	SDIS 2006-002/1	Taux fixe à 1.94 %	1,980	TAG 3M(Postfixé)	3,400	1 428 848,38	276 523,52	A-1	A-1
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						1 428 848,38	276 523,52		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délégation du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2022-11-07
	<b>Catégories de biens amortis</b>		
L	Etudes non suivies de réalisation - 5 ans	5	07/11/2022
L	Pub. suivie ou non suivie de réalisation - 5 ans	5	07/11/2022
L	SUBVENTIONS VERSEES - 5 ans	5	07/11/2022
L	Logiciel informatique - 5 ans	5	07/11/2022
L	Agencement bâtiments administratifs - 15 ans	15	07/11/2022
L	Construction bâtiments administratifs - 30 ans	30	07/11/2022
L	Agencement CIS pleine propriété - 15 ans	15	07/11/2022
L	Construction CIS pleine propriété - 30 ans	30	07/11/2022
L	Construction CIS sur sol d'autrui - 30 ans	30	07/11/2022
L	Agencemnt CIS construits sur sol d'autrui - 15 ans	15	07/11/2022
L	Réseaux de transmission - 5 ans	5	07/11/2022
L	autres réseaux - 5 ans	5	07/11/2022
L	VL Fourgonnettes - 12 ans	12	07/11/2022
L	VSAV / VSAB - 13 ans	13	07/11/2022
L	VL Tous terrains - 15 ans	15	07/11/2022
L	Grosse réparation sur biens amortis - 2 ans	2	07/11/2022
L	Matériel roulant - 20 ans	20	07/11/2022
L	Transformation de véhicules - 3 ans	3	07/11/2022
L	VL citadines - 8 ans	8	07/11/2022
L	Habillement - 1 an	1	07/11/2022
L	Matériel de secours & habillement - 10 ans	10	07/11/2022
L	Matériel de secours - 15 ans	15	07/11/2022
L	Habillement - 2 ans	2	07/11/2022
L	Matériel de secours - 20 ans	20	07/11/2022
L	Matériel de secours & habillement - 3 ans	3	07/11/2022
L	Habillement - 4 ans	4	07/11/2022
L	Matériel de secours & habillement - 5 ans	5	07/11/2022
L	Matériel de secours - 7 ans	7	07/11/2022
L	Habillement - 8 ans	8	07/11/2022
L	BFV - 1 an	1	07/11/2022
L	Matériel pour SUAP - 1 an	1	07/11/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Matériel & outillage d'atelier - 5 ans	5	07/11/2022
L	AUTRE MATERIEL TECHNIQUE - 1 AN	0	07/11/2022
L	Autres matériels & outillages techniques - 5 ans	5	07/11/2022
L	BFV - 1 an	1	07/11/2022
L	Agencement CIS mis à disposition - 15 ans	15	07/11/2022
L	Construction CIS mis à disposition - 30 ans	30	07/11/2022
L	Installations générales, agencements - 5 ans	5	07/11/2022
L	Véhicule transport personnel - 15 ans	15	07/11/2022
L	Ordinateur portable/Tablettes - 3 ans	3	07/11/2022
L	Ordinateur fixe complet - 4 ans	4	07/11/2022
L	Ecran/imprimante/serveur/autres - 5 ans	5	07/11/2022
L	BFV - 1an	1	07/11/2022
L	Mobilier & matériel de bureau - 5 ans	5	07/11/2022
L	BFV - 1 an	1	07/11/2022
L	MATERIEL DE TELEPHONIE - 5 ANS	5	07/11/2022
L	MATERIEL DE TELEPHONIE - 1 AN	1	07/11/2022
L	AUTRES MATERIELS - 3 ans	3	07/11/2022
L	AUTRES MATERIELS - 5 ans	5	07/11/2022
L	AUTRES MATERIELS - 1 an	1	07/11/2022
L	FAI - 5 ans	0	16/12/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N</b>	<b>B3.1</b>

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>B3.2</b>

**B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
	Provisions pour dépréciation actifs circulants	10 000,00	0	0,00	10 000,00	0,00

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>B4</b>

**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>B8</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>109 002,00</b>
65748	Subvention annuelle		UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS 71	Association	31 000,00
65748	Subvention JSP		UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS 71 - SECTION JSP	Association	50 000,00
65748	Subvention annuelle		OEUVRE DES PUPILLES	Association	2 900,00
65748	Subvention annuelle		AMICALE DDSIS	Association	22 602,00
65748	Subvention annuelle		GARDES POMPES BRESSANS	Association	2 500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>54,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54,00</b>	<b>53,00</b>	<b>1,00</b>	<b>54,00</b>
Adjoint administratif	C	2,00	0,00	2,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint administratif principal 1 cl	C	16,00	0,00	16,00	16,00	0,00	16,00
Adjoint administratif principal 2 cl	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Attaché territorial	A	9,00	0,00	9,00	7,00	0,00	7,00
Attaché territorial hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché territorial principal	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur	B	6,00	0,00	6,00	4,00	1,00	5,00
Rédacteur principal 1cl	B	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal 2cl	B	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>40,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40,00</b>	<b>33,00</b>	<b>3,00</b>	<b>36,00</b>
Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	13,00	0,00	13,00
Adjoint technique principal 1cl	C	12,00	0,00	12,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique principal 2cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise	C	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise principal	C	5,00	0,00	5,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	9,00	0,00	9,00	5,00	3,00	8,00
Ingénieur principal	A	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal 1cl	B	6,00	0,00	6,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal 2cl	B	2,00	0,00	2,00	4,00	0,00	4,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>362,00</b>	<b>0,00</b>	<b>362,00</b>	<b>360,00</b>	<b>2,00</b>	<b>362,00</b>
Adjudant	C	104,00	0,00	104,00	106,00	0,00	106,00
Cadre de santé	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Capitaine	A	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Caporal	C	14,00	0,00	14,00	38,00	2,00	40,00
Caporal-chef	C	22,00	0,00	22,00	12,00	0,00	12,00
Colonel	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Colonel hors-classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Commandant	A	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Contrôleur général	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Lieutenant 1 cl	B	37,00	0,00	37,00	33,00	0,00	33,00
Lieutenant 2 cl	B	10,00	0,00	10,00	21,00	0,00	21,00
Lieutenant HC	B	19,00	0,00	19,00	12,00	0,00	12,00
Lieutenant-colonel	A	10,00	0,00	10,00	7,00	0,00	7,00
Médecin de classe exceptionnelle	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Médecin hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Pharmacien hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Sergent	C	121,00	0,00	121,00	106,00	0,00	106,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>456,00</b>	<b>0,00</b>	<b>456,00</b>	<b>446,00</b>	<b>6,00</b>	<b>452,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Caporal	C	OTR	368	0,00	A	CDD
Ingénieur	A	TECH	646	0,00	332-10	CDI
Ingénieur	A	TECH	611	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	332-8-2°	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel  
ANIM : Animation.  
POL : Police.  
POMP : Sapeurs-pompiers.  
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	4 600 250,56	4 600 250,56
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-1 436 860,24	-1 436 860,24
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	3 163 390,32	3 163 390,32

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	3 163 390,32	3 163 390,32
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	3 163 390,32	3 163 390,32

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	2 161 696,92	2 161 696,92
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	8 615 749,44	8 615 749,44
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	6 454 052,52	6 454 052,52

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>2 161 696,92</b>	<b>I</b> <b>2 161 696,92</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>685 900,00</b>	<b>685 900,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	685 900,00	685 900,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>1 475 796,92</b>	<b>1 475 796,92</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	1 475 796,92	1 475 796,92

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>8 615 749,44</b>	<b>III</b> <b>8 615 749,44</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>1 395 749,44</b>	<b>1 395 749,44</b>
10222	FCTVA	738 749,44	738 749,44
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	657 000,00	657 000,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>7 220 000,00</b>	<b>7 220 000,00</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	120 664,52	120 664,52
28033	<i>Frais d'insertion</i>	1 296,00	1 296,00
2804111	<i>Subv. Etat : Bien mobilier, matériel</i>	120 000,00	120 000,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	72 000,00	72 000,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	326 852,06	326 852,06
281311	<i>Bâtiments administratifs</i>	253 179,34	253 179,34
281315	<i>Centres d'incendie et de secours</i>	1 106 202,93	1 106 202,93
281535	<i>Réseaux de transmission</i>	62 041,00	62 041,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	9 642,00	9 642,00
281561	<i>Matériel roulant</i>	1 932 689,95	1 932 689,95
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	1 548 189,08	1 548 189,08
281578	<i>Autre matériel technique</i>	28 395,37	28 395,37
28158	<i>Autres inst., matériel, outil. techniques</i>	125 864,32	125 864,32
2817315	<i>Centres d'incendie et de secours</i>	632 820,81	632 820,81
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	13 775,77	13 775,77
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	4 129,00	4 129,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	617 267,72	617 267,72
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	140 953,45	140 953,45
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	18 615,63	18 615,63
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	85 421,05	85 421,05
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21

VOTES :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 25/02/2025

Présenté par Le Président (1),

A MACON, le 10/03/2025

Délibéré par l'assemblée Le Conseil d'administration(2), réunie en session ordinaire

A MACON, le 10/03/2025

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil d'administration (2),(3).

Alain PHILIBERT	
André ACCARY	
Carole CHENUET	
Claude CANNET	
Colette BELTJENS	
Dominique LANOISELET	
Dominique MELUN	
Frédéric BOUCHET	
Frédéric CANNARD	
Hervé CARREAU	
Jean-Claude BÉCOUSSE	
Jean-François BONNETAIN	
Jean-Louis MARTIN	
Jean-Michel DESMARD	
Jean-Paul LUARD	
Marie-Claude BARNAY	
Raymond BURDIN	
Roland BERTIN	
Thierry DESJOURS	

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Violaine GILLET	
Virginie PROST	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/03/2025, et de la publication le 12/03/2025

A MACON, le 12/03/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

